34e ANNÉE (4e SÉRIE) № 26 27 JUIN 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Une convertie de l'anglicanisme : miss Baker. Années d'enfance. — II. De l'anglicanisme à la négation de la divinité de Jésus-Christ. — III. Les angoisses d'une âme qui perd la foi. — IV. Premier contact raisonné avec le catholicisme. — V. Rationalisme de tête et échappées de conscience. — VI. Comment miss Baker fait le procès des systèmes philosophiques modernes. — VII. Flux et reflux : de Dieu au monde ; de la prière à l'angoisse. — VIII. Vers Rome. — IX. Peurs de Dieu. — X. A Paris : l'étape suprême et l'abjuration. — XI. L'orientation religieuse d'aujourd'hui, d'après M. Paul Sabatier. — XII. M. Boutroux ; M. Bergson. — XIII. Victor Hugo et la prière ; la prière et le monde matériel. — XIV. Examen de conscience de Billaud-Varenne à Cayenne. — XV. Recul de la natalité en Allemagne. — XVI. Notes : questions sociales ; — presse musulmane ; patriotisme belge ; — Conférences épiscopales ; — accent et chant grégorien ; — prêtres déportés ; — un miracle eucharistique du xviie siècle ; — dédoublement de politicien ; — espérances sacerdotales.

I. — Un bénédictin de Solesmes vient de traduire en français l'autobiographie d'une convertie anglaise, miss Baker : *Vers la Maison de Lumière, Histoire d'une Conversion* (in-12 de xxiv-297 p., 3 f. 50, Paris, Gabalda). Déjà l'année dernière (*Revue de la Jeunesse*, 10 et 25 octobre, 10 et 25 nov. 1911), le P. Th. Mainage nous avait dit, d'après l'édition anglaise, le « pèlerinage » de cette âme dont les aventures sont, pour l'histoire de la pensée humaine au xixe siècle, très intéressantes, très représentatives, à l'envi des aventures d'un Brunetière. Miss Baker, avant de venir à l'Eglise romaine, a essayé de tout : elle a expérimenté les diverses formes de l'Eglise anglicane, Haute, Basse et autres sectes ; elle a étudié Hume et Locke, Kant, Spencer, Mill, Bain ; le bouddhisme lui-même l'a un instant attirée. Elle a franchi toutes les étapes de la pensée humaine; et en sa personne, ce sont toutes les erreurs de la philosophie séparée qui viennent faire amende honorable, reconnaître leur impuissance, et abdiquer devant la vérité catholique.

Son récit est intitulé : *A modern pilgrim's progress, Voyage du pèlerin moderne :* titre qui ne dirait rien à un lecteur français, mais qui rappelle à tout Anglais le livre peut-être le plus populaire de la littérature religieuse d'Angleterre, le *Pilgrim's progress*, écrit vers 1670 par un protestant baptiste : tableau du « pèlerinage » d'un libertin qui s'arrache au vice pour se mettre en marche vers la céleste Jérusalem.

Miss Baker a publié son récit en 1906 ; mais elle n'avait jamais songé, en l'écrivant, qu'il dût un jour être livré à la publicité. On ne s'étonnera donc pas que maints passages des livres qu'elle a lus se trouvent mêlés à la trame de cette histoire : « Je ne sais plus maintenant d'où je les ai tirés et je ne saurais non plus les démêler d'avec mon propre récit [1]. »

Miss Bessie Anstice Baker était fille d'un Anglais de Londres qui devint plus tard ministre australien ; l'un de ses frères sera le premier président des Etats d'Australie, après la réunion des sept colonies anglaises en une confédération autonome (en 1901). Ils étaient douze enfants. Education religieuse intense, prière chaque jour en famille, assistance aux offices le dimanche. Miss Bessie avait le sens religieux très vif : elle rêvait volontiers d'interventions perpétuelles de Dieu dans les choses humaines. Elle eût aimé que Dieu dépêchât quelqu'un comme Jack (le tueur de géants des contes de fées) pour tuer ce géant de démon qui la rendait si souvent méchante. Elle note justement qu'elle a « des raisons de penser que les enfants commencent à se préoccuper de la religion beaucoup plus tôt qu'on ne le croit généralement. » Elle dira plus tard ce mot profond, où Newman se fût reconnu : — « Pour moi l'intangible a toujours été le plus réel, et l'est demeuré. »

Mais elle n'a jamais eu de dévotion pour l'anglicanisme. Les dimanches anglicans étaient maussades pour elle, comme ils le sont d'ordinaire

[1] Elle n'a pas mis de dates dans son récit. C'est pourquoi nous n'en pourrons mettre non plus dans les pages qu'on va lire. Nos lecteurs le regretteront sans doute ; mais nous l'avons regretté avant eux.

pour les enfants : pas de jeux, pas même des lectures récréatives : les livres de contes étaient soigneusement tenus sous clef. Et les offices à l'église ne l'amusaient pas du tout : à la distance des années, elle se le reproche ; elle savait qu'elle aurait dû aimer aller à l'église, mais elle ne le pouvait pas : c'était pour elle « une vraie fatigue. » La première fois qu'elle entra, encore enfant, dans une église catholique (avec une femme de chambre française de sa mère), la splendeur de l'autel, tout étincelant de lumière et de fleurs, l'éblouit (elle conjecture, dans son récit, que c'était probablement un jour d'Exposition du Saint-Sacrement) ; et le soir, elle dit à sa vieille bonne : « Chapui, je voudrais bien être catholique ! » Impression d'enfant, qui passa avec la nuit.

Ce qui ne passera pas, c'est le conflit qui mettait aux prises son sens religieux et l'insuffisance du culte anglican, — l'appel de son âme vers la plénitude de la vie, et, d'autre part, la réalité telle qu'elle se présentait prosaïque, incomplète, défigurée dans sa religion. Ce conflit, on le retrouverait chez tous les convertis de l'anglicanisme : il est la clef du mouvement newmanien. Newman et Manning auraient voulu, eux aussi, tout comme la petite Bessie, aimer leur Eglise, lui demeurer fidèles : ils ne le pouvaient plus. Chez Newman et chez les Oxfordiens, la crise s'est dénouée, sans péché d'incroyance, par la rentrée dans le sein de l'Eglise catholique ; chez miss Baker (et chez combien d'autres !) elle se dénoue d'abord par l'incrédulité, par la rupture avec la religion positive.

II. — Jusqu'à quinze ans cependant, il n'y a pas lieu de parler de conflit proprement dit. Ce n'est encore qu'un malaise. L'enfant a bien ouï un jour son père dire, certain dimanche, en revenant du prêche : « J'ai entendu un bon sermon aujourd'hui, son objet était de démontrer que la Réforme était une faute et que l'Angleterre s'en serait avantageusement passée ! » Mais la mère aussitôt : « Chut ! songez donc aux enfants ! » Et d'envoyer les enfants à la salle d'étude ! Mais la petite (elle n'avait que onze ans pourtant) garda le souvenir de cette étrange parole. Un peu plus tard toutefois, lors d'un séjour de ses parents à Paris, on lui donna une maîtresse anglaise, qui était de la *High Church*, et qui lui apprit à faire de la religion le centre même de toute la vie.

L'enfant a quinze ans, quand sa famille quitte l'Angleterre pour aller s'installer en Australie. L'Australie, comme les Etats-Unis, est une terre d'élection pour les sectes protestantes : c'en est un pullulement. On est très hospitalier chez les Baker : clergymen de toutes nuances s'y donnent rendez-vous ; on discute librement les questions religieuses ; on suppose que miss Bessie ne comprend pas... Miss comprend très bien que ces querelles ne sont pas simplement superficielles et qu'il faut absolument faire un choix entre toutes ces sectes, découvrir quelle est la vraie...

Comment y arriver ? Il y a la Bible ! La Bible renferme tout ce qu'il faut pour le salut, on y trouve toute vérité... Miss ouvre la Bible ; mais on y trouve tout ce qu'on veut, toutes les sectes s'en réclament... La Bible ordonne de croire et de recevoir le baptême : mais comment un nouveau-né peut-il croire ? et que répondre à tel baptiste de sa connaissance qui ne veut pas qu'on baptise son enfant ? La Bible ordonne de sanctifier le septième jour de la semaine, et c'est ce jour-là que le Christ lui-même a sanctifié : pourquoi sanctifier alors le premier, comme nous faisons ? La Bible, le Nouveau Testament comme l'Ancien, défend de manger la chair d'animaux étouffés, avec du sang... Etc., etc.

« Prenez la Bible et *jugez par vous-même ;* mais si la conclusion à laquelle vous arrivez diffère de la mienne, vous serez damnée, » lui disent à tour de rôle tous ces clergymen qui s'excommunient mutuellement.

Plaisante règle de foi en effet !

Un jour elle aborde un pasteur ritualiste, qui lui annonce que Dieu n'a jamais prétendu lui imposer ce travail de comprendre par elle-même l'Ecriture ; qu'il y a « une Eglise, fondée par Jésus-Christ, gardienne attitrée de l'Ecriture, et dont je suis le ministre, » dit-il... Ministre ! oui bien ; mais il y en a quantité, de ces ministres, et qui ne s'accordent pas... Auxquels entendre ? Quelle est au juste cette Eglise fondée par Jésus-Christ ? L'anglicane ? Mais alors pourquoi ce pasteur, qui est ritualiste, se sépare-t-il, sur maint point, de cette Eglise officielle ?...

Il y a, disent ces ritualistes, la tradition qui remonte ininterrompue jusqu'aux apôtres, et c'est cette tradition qu'ils ont voulu renouer... Très bien. Mais si c'est tous les Pères qu'il lui faut étudier maintenant pour renouer la tradition apostolique : « C'en est un, de travail ! » fait-elle. Ce n'est plus seulement un livre unique, la Bible, qu'on lui donne à interpréter ; c'est toute une bibliothèque ! et écrite encore en des langues qu'elle ne connaît pas !... Vraiment, si Dieu avait aimé les hommes, il aurait dû établir une règle de foi accessible à tout le monde !... Elle ne veut point d'un salut qu'il faille acheter « à force d'érudition ! » Dieu n'a pas pu vouloir que la vérité fût réservée aux seuls savants ! Au temps où les prêtres étaient seuls à savoir lire et où les livres étaient rares, quelle était la règle de foi ? A quelle date au juste l'Eglise est-elle tombée dans l'erreur, puisque c'est un dogme de la foi anglicane que « toutes les Eglises ont erré en matière de foi pendant huit siècles et plus, laïcs et clercs, savants et ignorants, etc. ? » Où s'arrête la limite des Pères orthodoxes, de la tradition orthodoxe ? où commence la série des Pères non orthodoxes ? Et comment l'Eglise tout entière s'est-elle plongée ainsi dans l'erreur, dans « l'idolâtrie ? »

Ils me parlaient, s'écrie-t-elle, d'une Eglise qui devait être, suivant la *promesse* du Christ, la colonne

et le fondement de la vérité ; mais qui malheureusement s'était livrée à l'erreur et avait eu besoin d'être réformée par Henri VIII et Cranmer ; — d'une Eglise contre laquelle le Christ avait *promis* que les portes de l'enfer ne prévaudraient point, mais contre laquelle malheureusement elles avaient prévalu ; — d'une Eglise pour laquelle le Christ, à l'heure de sa Passion, avait prié afin qu'elle fût une, comme Lui et le Père étaient un, et qui pourtant avait été divisée.

Ils me disaient tout cela et ils me demandaient de croire que le Christ était Dieu. Comment pouvais-je ne pas repousser un pareil credo ?... Comment adorer un Dieu dont l'entreprise avait échoué ? Comment honorer un Christ dont les promesses avaient été réduites à néant ?... La résolution à laquelle je m'arrêtai fut donc d'en revenir à l'idée que le Christ n'était qu'un grand homme, puis d'examiner et de juger pour mon propre compte ce qui avait conduit à la théorie de sa divinité.

III. — Et que l'on n'aille pas croire qu'elle goûte la joie cérébrale, — dont d'autres se sont vantés, — l'âpre jouissance de percer à jour les contradictions d'un système, de piétiner les débris d'une doctrine sans logique... Non. S'il y a eu en son cœur quelque bouillonnement de ces griseries intellectuelles, en tous cas tout s'est vite résolu en angoisses indicibles. Quel frisson, quelle nuit d'insomnie la première fois que surgit en elle la pensée que le Christ ne serait qu'un homme et non un Dieu ! Avec quelle terreur elle assiste à l'effondrement de ses croyances ! Quel supplice pour elle de voir sa mère et le meilleur de son entourage professer un christianisme « orthodoxe, » tandis qu'elle-même se sent sombrer dans l'abîme de ses doutes !

Mais qui la pourrait tirer de là ?... Pas de lumière à son horizon, pas de magistère dans son Eglise !

Elle accuse son orgueil. Elle prend la résolution héroïque de ne plus raisonner, de ne plus discuter, de ne plus penser. Pour s'humilier davantage, elle accepte de toucher de l'harmonium dans une pauvre église de village...

Puis, ce sont des deuils qui la frappent sans pitié ; et comme il devient alors troublant, le problème de l'au-delà, le problème des « réalités intangibles ! » Oh ! comme elle voudrait croire à ce merveilleux poème de l'amour d'un Dieu Rédempteur ! d'un Dieu vivant parmi nous dans l'Eucharistie !

Mais ce n'est qu'un rêve ! Les doctrines de la Haute Eglise, dit-elle, semblaient « à la fois m'attirer vers le christianisme et me rendre le christianisme impossible. » La *Vie de Jésus* de Renan lui tombe entre les mains : c'est un enchantement. Elle lit ensuite Strauss, Hanson, Matthew Arnold, d'autres encore : c'en est fait, sa vieille religion s'est évanouie... A la place elle essaie de mettre « un courant de tendances » aboutissant à « une morale teintée d'émotion. » Mais quelle morale ? Et pourquoi une morale ? pourquoi le devoir ? A ces questions cependant elle ne répondra jamais par la négative : le devoir est une de ces vérités d'intuition qu'elle ne se résoudra jamais à jeter par-dessus bord : mais quel malheur de ne lui pouvoir trouver de fondement raisonnable !

« Le soleil de la vie semblait s'être caché, le but de tous mes efforts s'était évanoui ; je me sentais parfois triste jusqu'à mourir. »

IV. — Pour la première fois alors, et d'une façon fort imprévue, la Providence met cette intelligence en détresse en face du catholicisme.

Elle lisait l'*Inquirer*, un journal *unitaire* (les unitaires sont une secte avancée, qui nie la pluralité des Personnes en Dieu, et conséquemment aussi la Divinité du Christ) ; et voici qu'elle tombe sur un article écrit par un catholique apostat. Celui-ci y établissait que, si Dieu a favorisé l'homme d'une révélation spéciale, la formule intégrale de cette révélation ne saurait être contenue ailleurs que dans le catholicisme, parce que c'est le catholicisme qui possède au suprême degré les deux éléments caractéristiques d'une religion révélée : une autorité doctrinale absolue, et un supranaturalisme logique jusqu'en ses dernières conséquences ; — quant aux sectes anglicanes, rebelles à l'idée d'infaillibilité et sans cesse occupées à marchander avec les exigences de la foi, elles ne méritent pas qu'on s'y arrête. Donc, pour un esprit sensé, pas de milieu entre le rationalisme et le catholicisme romain.

Miss Baker fut tellement remuée de cette argumentation, que peut-être elle se fût convertie à ce moment-là, si elle n'eût éprouvé à l'égard de Rome cette aversion, cette haine invétérée que toutes les sectes protestantes inoculent à leurs disciples et qui est l'un des plus grands obstacles à la conversion, les empêchant de s'arrêter même à la pensée d'envisager en face une religion aussi méprisable qu'est la religion de Rome.

V. — Elle n'ira donc pas à Rome. Mais va-t-elle verser dans le rationalisme complet ?

Elle n'en est pas loin ; et c'est merveille qu'elle n'ait pas abouti au nihilisme intellectuel le plus absolu. Elle se met à l'école des penseurs les plus hardis, les plus subversifs. Elle lit Locke, Hume, Kant, Stuart Mill, Herbert Spencer, Darwin, Schopenhauer, les interrogeant tous, au risque d'être ballottée indéfiniment d'une opinion à l'autre « comme un bouchon qui danse sur la vague. » Pas de guide. Isolement intellectuel total : elle part chaque matin, « munie de ses livres et de son déjeuner, » gravit le sommet d'une montagne, et là, jusqu'au soir, en face de l'Océan, elle lit et médite.

Mais voici qu'éclate l'un des plus extraordinaires sursauts d'âme dont la conscience d'un converti offre le spectacle. Jusque-là, elle a cru, par un rationalisme sans pitié, réduire aux abois, étouffer les appels de sa conscience, les tendances religieuses, chrétiennes, même catholiques, qu'elle sent se frayer passage dans les profondeurs de son âme. Et voici que tout à coup ces tendances prennent leur revanche : le cœur, poussé à bout,

protestе, crie, au point d'étouffer la voix de tous ces sophismes qu'elle a bien pu emmagasiner mais non assimiler.

Faut-il voir ici « le résultat d'un instinct naturel ou l'effet de la première éducation ? » Elle n'ose se prononcer explicitement. Elle laisse bien entendre pourtant que la première éducation a joué son rôle et que, dans son cas comme dans le cas de nombreux convertis de l'anglicanisme, la germination, en apparence spontanée, de la foi suppose précisément « des semences de vie surnaturelle, note justement le P. Mainage, entretenues par de longs atavismes, renforcées par la grâce, qui créent les états d'âme et, s'il le faut, creuseront le lit dans lequel la pensée elle-même se coulera : la conscience, ou ce qu'on appelle ainsi, d'elle-même ne crée rien, et ne réaliserait jamais son propre contenu sans la présentation *extérieure*, sous une forme ou sous une autre, de la vérité : tout ce que l'on peut dire de son action inconsciente ou subconsciente, c'est qu'en présence de telle ou telle doctrine, elle éprouvera simplement un mouvement d'antipathie ou de répulsion qui lui pourra servir à en discerner le bien-fondé ou l'erreur. »

Elle-même nous dit de son état d'âme :

Il y avait en moi, profondément enraciné, *quelque chose* qui s'élevait contre beaucoup de mes doutes fondamentaux et de mes difficultés... Je crois que les purs arguments ont joué un rôle secondaire quoique fort important dans l'évolution de mes convictions. Ils m'ont rendu ces convictions *explicites*, et, tout en me les enseignant, m'ont permis de réaliser *que je les possédais...* Assurément j'étais comme un bouchon ballotté de ci de là par le flot. Mais le flot lui-même était *endigué dans des bornes* que je ne pouvais dépasser. Il y avait certaines idées que je ne pouvais assimiler.

Cette réaction vitale commence le jour où la jeune fille s'aperçoit que l'émancipation religieuse impliquerait le renversement de l'ordre moral. Supprimez Dieu, le devoir n'a plus de sens. Pas de milieu : elle se voit prise entre les deux pinces de ce dilemme : — « Ou croire une religion sans preuves, — ou considérer le bien et le mal comme des mots vagues ne représentant pas des réalités définies. »

Or, poursuit-elle,

Je n'osais point mettre en question la loi du bien et du mal. Je savais qu'il existait une loi du Droit éternel ; je savais qu'il y avait un Dieu ; que ce Dieu était bon, et que le bien devait être le bien, quoi qu'il pût arriver. Voilà les convictions auxquelles je m'attachai furieusement quand je me tins sur les sables mouvants de l'incroyance. Et ceux-là seuls qui en ont fait l'expérience comprendront avec quel désespoir je me raccrochais à ces vérités.

Que faire donc ? Revenir à l'anglicanisme ? — Ah non ! — Mais puisqu'il n'y a pas d'autre issue ?

« Je jetai la logique au vent. »

VI. — C'est encore ce sentiment de la nécessité de la morale qui la rend inaccessible aux séductions du panthéisme et du matérialisme : car l'un comme l'autre système détruisent l'ordre moral : si toutes choses sont actuellement Dieu, la vertu et le vice sont à titre égal le résultat de l'action divine : point de distinction réelle entre le bien et le mal. Et si tout est matière, la nécessité devient la loi suprême des choses, et la responsabilité, une pure fiction : or « je ne pouvais pas croire, je n'osais pas accepter une croyance qui ramènerait à un mythe la responsabilité humaine. »

C'est toujours ce même sentiment de la nécessité de la morale qui la rend sourde au criticisme de Kant. De Kant elle retiendra surtout la *Critique de la raison pratique*, « le ciel étoilé au-dessus de moi, la loi morale en moi, » suivant la formule du philosophe de Kœnigsberg, *der bestirnte Himmel über mir, das moralische Gesetz in mir*. Et de la *Critique de la raison pure* elle ne retiendra qu'une chose, qui d'ailleurs n'est pas vraie mais qui, en lui ouvrant les yeux sur l'abîme où aboutit le kantisme, l'oriente vers la Révélation :

De ce criticisme subversif j'acquis ma première idée *claire* de l'insuffisance de la compréhension humaine en face de l'Infini, ma première conviction *claire* que, si nous avions quelque chose à connaître concernant Dieu et sa volonté, il Lui fallait se révéler Lui-même à nous. De là me vint ma première idée *définie* de la nécessité d'une Révélation.

Les prémisses de ce raisonnement sont fausses, et la conclusion n'est pas rigoureuse en droit. Mais ce n'est pas un traité d'apologétique objective qu'écrit miss Baker : elle se raconte elle-même et nous dit simplement comment la vérité s'est fait jour quand même à travers des erreurs qui chez une néophyte sont excusables.

A cet ordre moral dont elle est affamée, il n'y a qu'une base solide, indestructible : Dieu, — et un Dieu personnel, un Dieu qui ne soit pas seulement l'Infini des panthéistes ni la « Volonté » irrationnelle et aveugle de Schopenhauer, — un Dieu qui soit quelqu'un, c'est-à-dire l'Energie toute-puissante au service de l'Intelligence sans limites. Car, si Dieu n'est pas quelqu'un, qui nous garantit la réalisation de nos aspirations vers un bonheur immortel, vers un amour immortel ? Tandis que, au contraire, si Dieu est quelqu'un, si Dieu est souverainement intelligent, il n'est pas possible qu'il ait déchaîné au fond de notre âme de semblables exigences d'immortalité pour ne les jamais combler ! Nous avons l'instinct de l'au-delà, l'instinct de l'immortalité ; nous sommes seuls de toute la création à l'avoir : c'est entendu, et les naturalistes en peuvent conclure que cet instinct se réalisera, car l'instinct ne trompe pas, jamais instinct n'a fait faillite à ses promesses. Mais cette infaillibilité de l'instinct suppose évidemment un Dieu personnel, un Créateur souverainement intelligent et bon.

Darwin a beau s'évertuer à construire un monde laïque où l'activité spontanée de la matière rendrait superflue l'intervention du Créateur :

Je voyais au contraire, dit-elle, que l'évolution implique l'existence d'une intelligence ; que quelqu'un doit avoir lancé la matière sur le chemin et lui avoir tracé son itinéraire. Et quand même tout le drame cosmique aurait pour seule cause l'évolution des atomes primordiaux, une Intelligence créatrice aura en tous cas été nécessaire pour leur donner à l'origine le pouvoir de se développer, et pour guider ensuite le cours de leur évolution... Des centaines et des centaines de causes secondes ne rendent pas moins grande ni moins nécessaire la cause initiale... L'évolution implique derrière elle l'esprit et la volonté, l'intention et la finalité...

Spencer, avec son Absolu qui est pour nous tout à la fois l'Inconnaissable et cependant l'indestructible élément de notre conscience, Spencer non plus n'a pas de prise sur elle :

Cela, dit-elle avec humour, cela était trop profond pour moi. Je suis tout à fait incapable d'avoir la moindre *conscience*, vague ou pieuse, de ce Grand Inconnu auquel Spencer nous défend d'accorder le moindre attribut.

Spencer, en morale, annonce l'époque heureuse où les instincts altruistes seront tellement développés par l'accumulation ancestrale des actes de dévouement qu'il deviendra nécessaire de les contenir en de justes limites... Oui ; mais en attendant ce résultat béni d'une évolution qui demandera sans doute plus d'un millenium, ce sont de tout autres instincts que les instincts altruistes que miss Baker sent prédominer en elle.

Tout le service que lui rendit Spencer, ce fut, comme Kant, d'aviver son désir de trouver dans une religion révélée « un gouvernail pour la tempête de la vie, un compas pour mener sa barque, l'étoile fixe pour guider sa course, et le pilote qui dirigerait cette course avec sécurité. »

Il fallait qu'elle eût vraiment l'esprit d'une rare rectitude pour que le contact de l'erreur, de toutes les erreurs contemporaines, ne dût ainsi aboutir qu'à l'orienter chaque fois plus directement vers la vérité.

Même les perfidies de l'histoire des religions vont se tourner pour elle en rayon de lumière. Elle suit à Londres une série de conférences sur les rapports du bouddhisme et du christianisme : thème dangereux entre tous, quand on se rappelle que la lecture du livre d'Eugène Burnouf a retardé d'une quinzaine d'années l'adhésion d'un Brunetière au christianisme. Le conférencier londonien, un certain Zerffi, conclut, évidemment, à la supériorité du bouddhisme, dont le christianisme n'a été que le plagiaire : pour miss Baker au contraire, loin de s'arrêter à cette thèse superficielle, tout ce qu'elle retient de ce cours, ce qui la frappe étrangement, c'est la netteté avec laquelle on peut suivre, à travers les âges et jusqu'au berceau de l'histoire, enchâssées dans les vieux souvenirs de l'humanité, les croyances fondamentales du christianisme : dès les temps les plus reculés, on a cru, non pas seulement à l'existence de Dieu, mais à une révélation primitive ; et plus on remonte la série des siècles, plus ce fond d'immuables vérités semble s'épurer, s'universaliser : c'est la superstition qui est nouvelle, qui est venue obscurcir et souiller une vérité ancienne, éternelle ! Zerffi conclut à un plagiat du christianisme : étroitesse de libre-penseur ! N'est-il pas plus rationnel d'admettre que c'est le Christ, au contraire, qui est venu remettre au point, approfondir et compléter le patrimoine commun à toutes les religions, dérivé d'une même source divine à l'origine, mais corrompue ensuite, falsifiée par les alluvions successives de la pensée humaine, depuis les superstitions de l'antiquité jusqu'aux hypothèses de la philosophie moderne ?

Qu'est-ce donc après tout que la « Substance infinie » de Spinoza, l' « Absolu » de Hegel, la « Suprême Réalité » de Spencer, la « chose en soi » de Kant, sinon les ombres affaiblies et défigurées de ce Dieu inconnu que saint Paul prêchait aux Athéniens, ou les caricatures informes du grand *Je suis* qui s'est révélé pleinement à l'homme dans la personne du Christ ? La religion est l'eau qui désaltère le cœur humain mortellement altéré. Lorsqu'il meurt de faim, le boscheman d'Afrique est trompé bien des fois par le mirage de grands lacs intérieurs qu'il s'imagine voir briller devant lui ; mais si l'eau n'existait pas ou ne pouvait étancher la soif, de telles illusions ne se produiraient pas ou n'auraient pas de sens. Il en est de même pour ces idées lointaines de la Divinité : simple mirage de nos désirs, elles sont incapables de satisfaire le cœur humain, mais elles rendent témoignage à l'existence de Celui pour qui le cœur humain est fait.

VII. — Elle classe méthodiquement ses souvenirs de lectures et ses expériences philosophiques ou religieuses, en les rédigeant dans ce livre qu'elle croyait d'abord n'écrire que pour une amie. Mais ce serait une grosse erreur de s'imaginer qu'elle a procédé avec tant de méthode, avec la rigidité d'un principe. Bien au contraire, nous avertit-elle elle-même :

Je suis portée à présenter mon évolution religieuse comme si elle avait été constamment progressive. Loin de là !... Mon journal me dénonce de fréquents retours aux formes anciennes de ma pensée. En vérité, j'étais une sorte de pendule mental. Aux heures de terreur profonde et de trouble, j'oubliais toutes les philosophies, toutes les théories évolutionnistes, et je criais tout haut vers le Dieu de mon enfance...

Non seulement vers le Dieu de son enfance anglicane, mais même vers la Sainte Vierge... Elle raconte qu'une nuit d'angoisse, se voyant sous le coup d'un malheur qui allait détruire toute la joie de sa vie, attendant avec une mortelle appréhension la nouvelle que le jour allait lui apporter, ses yeux tombent tout à coup sur une Vierge de Raphaël qui décorait sa chambre. Elle songe que des millions d'affligés recourent à la protection de Marie. Elle aussi tombe à genoux, et supplie la Vierge, « si réellement elle existait, et si de plus elle en avait le pouvoir », de lui venir en aide... Brisée de fatigue, elle s'était ensuite assoupie, toujours à genoux, sur le parquet, quand, à l'aube, un coup frappé à la porte la réveille en sursaut : c'était le porteur d'un télégramme qui faisait disparaître toutes ses craintes :

Naturellement je me dis que c'était une pure coïncidence ; *naturellement*, la seule idée de l'intercession

de Marie continua de me paraître une stupide et grossière superstition, et pourtant il y avait des jours où je ne pouvais pas m'empêcher de croire que s'il existait un Dieu pour entendre la prière, c'est à une requête présentée par Marie qu'il avait ce jour-là mis le sceau.

D'autres fois, contre la hantise de ses pensées, c'est dans les divertissements du monde qu'elle cherchait un refuge. Elle courait au bal, pour ensuite, malgré la fatigue, reprendre jusqu'à l'aube l'étude des problèmes dont rien ne pouvait la distraire :

Aux soirées chaudes de l'été, je m'asseyais au balcon. Alors, je me tournais vers Dieu, et je lui demandais à haute voix qu'Il se fît connaître à moi. Certainement, ô Dieu ! il doit exister des degrés pour monter jusqu'à Toi, un moyen qui me permette de Te voir. Fais-Toi connaître à moi... J'attendais la réponse. Mais le murmure du vent ou la note plaintive des courlis étaient tout ce que j'entendais...

Romantisme que tout cela ! dira-t-on. Oui : nos romantiques ont volontiers parlé cette langue ; mais ils oubliaient d'ajouter, comme a fait miss Baker : — « Peut-être la *conscience* murmurait-elle doucement et tout bas que *l'humilité et la prière* sont les seuls chemins qui rapprochent de Dieu. »

Si j'étais née un peu plus tard, note-t-elle encore, au milieu de tant d'obscurités intérieures, j'aurais sans doute songé à mettre fin à ma vie. Mais, en ces jours-là, la jeunesse, quelles que fussent ses difficultés théoriques, n'était point lassée de la vie. Et bien que parfois je me sentisse misérable, brisée de doutes, cependant je me serais éloignée avec horreur de la pensée de la mort. Au surplus, dans le fond de mon cœur, je croyais à la vie future, au Dieu qui récompenserait le bien et punirait le mal, et je n'aurais pas osé attenter à ma vie, même si j'avais eu le désir de le faire.

VIII. — Ce Dieu qui ne lui répond pas, ou dont elle ne perçoit pas la réponse, elle est sûre cependant qu'il a parlé. Mais où aller entendre sa parole ? Quel en est dans le monde l'organe ? A qui a-t-il confié la garde de l'inestimable trésor ?

Elle est sûre que c'est dans la religion du Christ. Au début de ses recherches, l'incohérence doctrinale de l'anglicanisme l'a violemment détournée du christianisme et même de toute idée de révélation. Et maintenant, après avoir fait le tour de la pensée humaine, la voici qui revient au christianisme, à un christianisme. Tout l'y a ramenée. Tel sermon qu'elle a entendu certain dimanche sur « les lacunes morales dans le caractère du Christ, » la révolte, et, en la révoltant, réveille chez elle « des sentiments depuis longtemps endormis, » lui révèle qu'elle est plus chrétienne qu'elle ne croit... Elle croit au Christ. Seulement, ce Christ, où le chercher ? L'anglicanisme exclu, où frapper ?

On se rappelle l'impression produite sur elle par le fameux article de l'apostat de l'*Inquirer :* une insurmontable aversion lui avait fait, ce jour-là, écarter violemment jusqu'à la pensée même du catholicisme. Cependant le souvenir de cette lecture est resté en elle ineffaçable ; et depuis, elle n'a pas fui les occasions que la Providence lui a ménagées de prendre contact avec ce romanisme abhorré.

C'est ainsi que, étant encore en Australie et désirant beaucoup apprendre la prononciation du latin, elle s'adresse à un couvent de religieuses dominicaines [1] : les religieuses ne donnent pas de leçons particulières, mais, sur sa demande, elles lui permettent de revenir, d'assister à une prise de voile : — « Il m'est impossible, dit-elle, de définir l'influence que cette visite exerça sur moi. J'eus l'impression qu'une église catholique ne ressemblait à aucune des églises que j'avais visitées, et j'éprouvai, quand je me mis à genoux, un sentiment de paix et de consolation. Le résultat fut nul au point de vue intellectuel, mais il m'arriva plus d'une fois de songer aux aimables religieuses et de me demander comment des femmes, plongées ainsi que je le croyais dans l'ignorance et la superstition, semblaient meilleures que des personnes plus éclairées. »

Rentrée en Angleterre, et pour échapper à l'inexorable ennui des divertissements mondains, elle songe à visiter les pauvres de Londres dans leurs taudis. Mais elle ne peut y aller seule : on la présente aux Sœurs « Auxiliatrices des Saintes Ames. » Elle leur demande permission de les accompagner ; elle répond, à leurs questions, qu'elle n'est pas catholique ni même chrétienne, qu'elle n'est même pas très sûre de croire à l'existence des âmes, mais qu'elle croit à l'existence des corps et qu'elle désire leur procurer nourriture et vêtement. Et la voilà partie pour ces visites charitables. Le soir, elle assiste avec les religieuses à la Bénédiction du Saint-Sacrement, et là elle se sent « comme dans un autre monde » : « Il me semblait, une fois là, que je sentais la présence d'un pouvoir invisible, que je goûtais ce repos et cette paix, objet des désirs passionnés de mon âme. Si je ne me trompe, je ne croyais pas encore à la vérité du catholicisme ; mais plus j'allais, plus je me tournais instinctivement vers lui dans toutes mes épreuves et dans mes peines... » Un jour même, à l'Oratoire, elle entre au confessionnal d'un prêtre inconnu, et lui demande une messe pour un objet profane : le prêtre refuse son offrande, lui dit que cela ressemble bien plus à la superstition qu'à la foi, mais lui promet de dire la messe pour elle, ajoute « quelques paroles comme seul un prêtre

[1] Ce n'est pas sans une appréhension comique qu'elle franchissait le seuil du couvent. Elle remit à son cocher, avant d'entrer, une lettre, en lui disant : « Vous allez m'attendre un quart d'heure : si alors je ne suis pas revenue, vous sonnerez ; et si vous ne me voyez pas reparaître au bout de cinq minutes. vous irez vite chez mon frère pour lui remettre ceci. » — Le billet était ainsi conçu : « Je suis enfermée au couvent des Dominicaines et ne puis en sortir : Venez à mon secours. » — Mais elle se trouva tout de suite si à son aise avec les religieuses que, au coup de sonnette qui marqua la fin du quart d'heure fatidique, elle-même leur raconta la chose. — « Il faut croire, note-t-elle, que les contes populaires combinés avec de vieux préjugés m'avaient enlevé tout bon sens. »

catholique en peut dire, et la paix descendit dans mon âme agitée. »

Elle fait à Londres la connaissance de deux prêtres, un Oratorien, le P. Gordon, et un Jésuite, le P. Christie. Elle demande à les entretenir de religion ; elle est « très vivement frappée, dès le début, par la dose extraordinaire de patience et de bonté des prêtres catholiques. » Elle leur demande des livres de théologie ; et quelle n'est pas sa surprise d'y trouver la réponse à tous les problèmes qui la préoccupent depuis son enfance ! D'emblée elle se retrouve comme chez elle dans la doctrine catholique. Surtout l'admirable cohésion du dogme, maintenue par le privilège de l'infaillibilité pontificale, la merveilleuse unité de l'Eglise, compatible d'ailleurs avec l'infinie variété sans quoi l'unité demeurerait stérile, répondent aux plus profonds besoins de son intelligence, en même temps que le splendide idéal de perfection surnaturelle que le catholicisme trace à ses fidèles satisfait aux exigences les plus impérieuses de son cœur. Des amies protestantes essaient de lui dire que cette belle unité romaine n'est qu'apparente, qu'elle n'est pas au fond ce qu'elle semble à la surface. Notre jeune fille alors de se mettre en campagne, d'aller interroger des prêtres d'autres nationalités, allemands et irlandais, de faire parler sur leur religion les illettrés des quartiers populaires et les dames distinguées du West End : pour tout ce qui est du domaine de la foi, unité absolue et parfaite... Décidément, d'elle au catholicisme, le courant de sympathie est irrésistible. Si Dieu a parlé (et elle est sûre qu'il a parlé), ce ne peut être que par l'intermédiaire de Rome.

IX. — La courbe est achevée. Il ne reste plus qu'à faire le pas décisif...

Pas si vite !... Qui dira les misères indéfinies de l'âme humaine, toujours si empressée aux affaires temporelles, — et si ingénieuse à se forger des motifs de retard dès qu'il s'agit d'aller à Dieu !

Miss Baker, au moment de toucher au but, se rejette violemment en arrière : tentation suprême, à laquelle peu de convertis échappent, et qui le plus souvent a sa cause dans la passion dominante du futur néophyte. C'est quand la preuve de la vérité est établie devant l'intelligence, c'est alors que la volonté se voit tout à coup en face des conséquences de l'acte imposé par la conscience, et, n'étant point complètement purifiée, elle se cabre.

Or, la passion de miss Baker, c'était l'indépendance, nous dit le P. Mainage : « l'habitude de critiquer, d'apprécier, de juger toutes les religions et toutes les philosophies, lui rendait insupportable la perspective d'avoir à fléchir son intelligence et sa conscience devant une autorité sans appel... Les âmes ainsi éprouvées n'ont qu'une idée : s'armer de n'importe quel prétexte pour éviter de conclure, reculer l'échéance qu'elles redoutent et qu'elles désirent, qui plane sur elles à la fois comme la menace d'un malheur et la promesse d'une délivrance. »

Non qu'il faille toujours voir en ces hésitations un recul proprement dit, moins encore une résolution de tourner le dos à Dieu : simplement c'est un temps d'arrêt. Jusqu'en ses lâchetés l'âme aime la vérité : si elle ne l'aimait pas, elle ne serait pas à s'hypnotiser ainsi en arrêt devant elle, elle se contenterait d'un regard d'indifférence ou de mépris. Le besoin même qu'elle éprouve alors de se persuader à elle-même que le christianisme n'est peut-être pas la vérité unique, universelle, obligatoire, prouve combien il lui est devenu indispensable.

Les échappatoires ne vont pas manquer à miss Baker. Mais tout se retournera contre elle, c'est-à-dire contre ses hésitations ; sa conscience déjà chrétienne parlera plus haut que tout et rétorquera les arguments les plus captieux.

Des amies s'ingénient pour l'amener au ritualisme. Elle s'abouche en effet avec M. Mackonochie, le grand pontife alors du ritualisme. Elle lui demande une règle de foi pour connaître la vérité, mais une règle de foi faite pour tous, riches ou pauvres, savants ou ignorants : l'autre la renvoie au Prayer Book et lui dit de l'interpréter avec les écrits des anciens Pères. Elle savait depuis longtemps à quoi s'en tenir là-dessus ! Elle lui pose quelques questions encore : pourquoi doit-elle regarder comme infaillibles ces premiers Pères, et non plus ceux d'aujourd'hui ? pourquoi l'Eglise du IVe ou du IXe siècle a-t-elle plus d'autorité que celle du XIXe ? etc.

Elle prend congé de Mackonochie, se demandant comment il pouvait se trouver une seule personne pour se contenter de pareille doctrine. Elle va frapper à la porte de Pusey, à Oxford. Pusey, qui n'a jamais douté de lui-même, n'entend rien aux difficultés de la jeune fille, s'imagine qu'au fond elle a « une foi bien définie » et qu'elle « s'impatiente seulement de la voir contredire, » et finalement lui demande si ce qu'elle vient chercher auprès de lui ne serait pas simplement une excuse lui permettant de passer à l'Eglise de Rome ?

Elle se décide à solliciter une entrevue avec le cardinal Newman, qui l'accueille. Elle lui dit ses angoisses devant le problème de la liberté humaine, du mal, de la souffrance, du péché. Et lui, sans entrer dans aucune controverse, d'exposer simplement sa foi :

Il ne prétendit pas ignorer le mal et la souffrance, pas plus qu'il n'essaya de les estomper ; il reconnut franchement que c'était un problème, et, pour autant qu'il m'en souvient, un problème qui nous était insoluble. Mais le calme avec lequel ce géant de la pensée envisageait de pareilles questions pour les proclamer insolubles, me donnait de sa foi, de sa confiance en Dieu, de la vérité de sa religion et de sa croyance, une impression plus profonde que n'auraient fait les preuves les plus savantes et l'explication la plus plausible de mes difficultés. Pas le moindre effort chez lui pour dissimuler les points faibles ou pour esquiver

les questions embarrassantes, mais une assurance, une certitude où la crainte ne trouvait pas d'accès...

Jamais jusque-là je n'avais subi l'ascendant d'une personnalité éminente ; et jamais depuis, sauf le jour où je me mis à genoux aux pieds du Pape, je n'ai senti ce que c'est que d'être subjugué par la grandeur humaine manifestée dans une parfaite simplicité. J'ai connu bien des hommes que le monde estime grands ; aucun ne m'en a jamais imposé que ces deux-là.

De plus en plus remuée, mais toujours en « arrêt, » elle demande à sa mère de l'emmener quelque temps à Paris. Que vient-elle chercher à Paris ? Elle-même n'en sait rien. Des amies protestantes croient que ce sera pour elle le salut, et qu'il lui suffira de vivre un peu en pays catholique, surtout en France, de voir de près ce qu'est le catholicisme des catholiques, pour être à jamais délivrée de ses velléités romanisantes... Mais, pour elle, elle ne nourrit point de si noirs pensers. Toujours ballottée, elle éprouve surtout le besoin de changer d'air.

X. — C'est à Paris que Dieu l'attend. Elle fréquente la société catholique ; et son sens droit trouve à s'y grandement édifier. D'ailleurs ce n'est pas la vue de scandales qui pourra l'impressionner fâcheusement : tout au contraire, elle s'en fera un argument de plus pour l'Eglise. Car, si l'homme est vraiment libre et l'Eglise vraiment catholique, c'est-à-dire l'Eglise des savants et des ignorants, des pécheurs et des saints, elle ne peut pas, cette Eglise, empêcher les abus de se produire, ni sa loi d'être transgressée ou imparfaitement accomplie.

Elle fréquente les églises catholiques. Elle suit les prédicateurs de renom, Monsabré, Didon. Des semaines se passent. Son esprit n'a plus d'objections à formuler ; mais c'est toujours sa volonté qui recule : ce mot de catholicisme est si terriblement pour elle synonyme d'asservissement !

Le jour de la fête de sainte Catherine [1], à l'issue des vêpres, elle entend, à Saint-Augustin, un Dominicain, le P. Le Vigoureux, exposer l'harmonie nécessaire de la foi et de la science. C'est ce jour-là que la grâce divine va frapper le coup décisif. Non que le sermon lui ait appris rien de bien nouveau ; mais ces vérités qu'elle connaissait déjà lui arrivaient avec une signification toute nouvelle :

Je comprenais, comme je ne l'avais pas fait encore, que le catholicisme n'est pas une théorie de la création, une simple déduction logique, un problème à résoudre avec la seule intelligence, mais la dévotion à une Personne et l'union à un Dieu vivant...

La Bénédiction suivit. A peine le Saint-Sacrement était-il exposé qu'une véritable transformation se produisit en moi : l'Eglise m'apparut comme le but vers lequel avaient inconsciemment tendu tous les efforts de mon âme, comme la solution de tous mes problèmes, comme la réponse à tous mes doutes. Et cette vision ne me laissait plus le pouvoir de m'aveugler moi-même : elle était là sous mes yeux, l'Eglise : corps, âme, personnalité, voix vivante, elle avait tout cela ; elle était un maître envoyé de Dieu pour nous instruire, une mère, un guide, une véritable personne dont le corps, il est vrai, se composait d'éléments humains, mais dont l'âme était la troisième Personne de la Sainte Trinité. Jusqu'à cette heure, j'avais des convictions ; à cette heure Dieu me donnait la foi...

Dès lors je fus catholique de cœur. S'il m'avait bien semblé jusque-là voir par instants briller certains éclairs, c'était pour les oublier presque aussitôt ; mais à partir de cette heure, la lumière ne cessa plus de m'éclairer ; même obscurcie par les nuages et devenue presque invisible, je sentais toujours sa présence.

Je ne sais combien de temps je demeurai à genoux dans l'église, mais quand je me relevai pour partir, la grâce avait triomphé, la glace de mon scepticisme avait fondu sous les rayons partis du tabernacle, et ma résolution était prise.

Dès le lendemain elle va trouver le P. Le Vigoureux et lui annonce sa résolution de se faire catholique. Le Père l'accueille avec patience, achève son instruction religieuse en une série d'entretiens dont miss Baker nous donne la substance dans les quatre derniers chapitres de son récit et qui constituent une fort remarquable introduction apologétique. Puis, malgré quelques tentations encore et quelques terreurs fugitives à la pensée de l'examen de conscience et de « l'inévitable confession, » la jeune fille fait son abjuration dans la chapelle des Carmélites de l'avenue de Messine. Dès lors c'est la paix parfaite dans la lumière, au point qu'elle se demande pourquoi on a mis tant de soin à l'instruire, puisque, une fois rentrée dans le sein de l'Eglise, elle y devait trouver une si pleine assurance.

J'arrête ici cette relation de l'infinie patience de Dieu ; et pour la clore je ne trouve pas de parole mieux appropriée que celle de saint Augustin : — « Je vous ai cherchée trop tard, ô ancienne Vérité ; je vous ai trouvée trop tard, ancienne Beauté, car c'est pour vous, ô Dieu, que vous nous avez créés, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne se repose pas en vous. »

XI. — M. Paul Sabatier a publié sous ce titre : *L'Orientation religieuse de la France actuelle* (in-12, Paris, Colin), un nouveau livre que l'on peut, je crois, qualifier *ex professo contra fidem* (voir la présentation qu'en a faite aux *Etudes*, 20 janvier 1912, M. L. de Grandmaison).

M. Paul Sabatier est un huguenot cévenol, comme son homonyme Auguste Sabatier († 1901, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris) dont d'ailleurs il n'est pas parent. Auguste Sabatier fut, à la fin du XIXe siècle, le grand pontife du kantisme chez nous et le grand initiateur du mouvement moderniste (voir *Ami* 1904, p. 254-255 ; 1907, p. 129 ; 1908, p. 76, p. 394). M. Paul Sabatier s'est tenu d'abord à l'écart de visées aussi ambitieuses ; il a donné vingt ans de sa vie à l'étude de saint François d'Assise et des origines franciscaines : parce qu'il parlait de saint François avec une certaine onction, on lui a fait fête en plus d'un milieu catholique, encore que sa Vie de saint François ait été condamnée à Rome. Et puis, voici

[1] Probablement sainte Catherine de Sienne (30 avril). Elle ne précise pas ; nous le conjecturons d'après l'allusion qu'elle vient de faire à des conférences de Monsabré qui semblent avoir été les conférences de Carême.

que, depuis quelques années, depuis surtout l'Encyclique *Pascendi*, il se pose, par ses livres, par ses articles de revues (surtout dans *Revue Bleue)*, par ses conférences, il se pose en apologiste et propagateur infatigable du modernisme doctrinal en France, et bien plus encore en Italie et en Angleterre, où bien des gens l'ont tenu pour catholique, sinon pour tertiaire franciscain.

Son nouveau livre tend à prouver que l'avenir religieux de notre pays, — et du monde, — est lié à la fortune de ce modernisme doctrinal : conservation, extension, exaltation du sentiment religieux et des formes sociales du catholicisme dans une indépendance absolue de la pensée, qui est pour le moment et provisoirement orientée par l'idéalisme évolutionniste et agnostique, mais qui demain pourra l'être par autre chose, — par tout ce que l'on voudra, sauf par une foi dogmatique. Le sentiment religieux peut être isolé de tout dogmatisme ; et on ne le sauvera qu'à ce prix.

On voit que nous sommes, dans ce système, aux antipodes de la doctrine catholique, qui met la foi à la base de tout l'édifice religieux : la foi, le sens doctrinal, pour un moderniste, voilà l'ennemi.

C'est pourquoi M. Paul Sabatier n'entend pas, non plus que Guyau et Auguste Sabatier, que l'on dise que la libre-pensée est essentiellement irréligieuse. Est pour lui religieux tout penseur qui admet l'existence du « grand mystère », où qu'il le place d'ailleurs.

Est pour lui religieux M. Ferdinand Buisson (le député sectaire) quand il écrit : — « Il n'y a qu'une religion, sous les innombrables formes qui ont correspondu aux différents âges de la civilisation humaine. C'est la religion de l'Esprit aspirant à remplir sa fonction d'Esprit, à savoir le vrai, à aimer le beau, à faire le bien. Religion qui n'est autre chose que l'instinct et l'élan de l'humanité poursuivant sa destinée ; religion que l'homme tire du fond de lui-même et qu'il se représente comme lui venant du plus profond des cieux, tant elle lui commande avec autorité ! »

C'est en ces lignes de M. Buisson que M. Paul Sabatier nous dit entendre l'écho de « l'auteur du IVe Evangile, » — tout comme ailleurs il voit « la suite du Discours de saint Paul à l'Aréopage » dans le haineux livre de M. Gabriel Séailles (professeur de philosophie à la Sorbonne), *Les affirmations de la conscience moderne* (in-12, Paris, Colin), livre qui remonte à une dizaine d'années et qui ne ressemble en rien aux élucubrations pseudo-mystiques et sentimentales d'Auguste Sabatier ni même de M. Buisson ; livre qui rappelle bien plutôt, par la haine dont il est imprégné, par le mépris, par l'ineptie superficielle des aperçus, feu le voltairianisme.

XII. — M. Paul Sabatier écrit en publiciste. Le philosophe qui, dans notre haut enseignement, représente cette doctrine avec le plus d'éclat et dont l'influence est malheureusement d'autant plus grande que sa courtoisie et l'élévation de sa pensée lui attirent plus de sympathies, c'est M. Emile Boutroux, professeur de philosophie à la Sorbonne. Voir ce que nous avons dit du plus célèbre et du plus répandu de ses livres, *Science et Religion*, *Ami* 1909, p. 406. Nous rappelons son nom ici parce que nous venons de lire et que beaucoup d'honnêtes gens auront lu, dans *Revue Hebdomadaire* du 20 avril, sous la signature de M. André Chaumeix, un vrai panégyrique de M. Boutroux. On nous dit, et c'est juste, que M. Boutroux a réagi contre la conception mécaniste du monde, contre le déterminisme de la génération formée à l'école de Taine et de Renan, contre l'opposition que l'on prétendait irréductible entre la science et la religion (voir, dans notre précédente Causerie, p. 503 et suiv., les chapitres consacrés à Sully Prudhomme et à Vogüé) :

> M. Emile Boutroux a suivi la méthode de ses devanciers. Mais il a tâché de sauvegarder des notions dont il sentait l'importance ; il s'est efforcé de maintenir, avec la méthode intellectuelle, l'idée de la liberté humaine, et l'idée de la croyance. Ce fut là son originalité et sa nobleese. Autant que des travaux de cet ordre peuvent se résumer en formules assez brèves, M. Emile Boutroux est le philosophe qui a mis son énergie à faire vivre dans l'enseignement universitaire les concepts qui semblaient opposés de la nécessité et de la contingence, de la science et de la foi.

Oui ; mais la foi dont parle M. Boutroux vient de nous, et non pas de Dieu ; elle se forme en nous ; elle est notre œuvre ; elle est « créatrice » de son objet : — « La foi, dit M. Boutroux, chez l'homme en général et surtout chez les hommes supérieurs, engendre un objet de pensée plus ou moins nouveau, une représentation intellectuelle originale, sur laquelle elle fixe son regard. L'homme qui veut agir en homme se propose une fin. Selon la hardiesse et la puissance de la foi, cette fin est un idéal plus ou moins relevé, plus ou moins distinct du réel... Foi, représentation d'un idéal, enthousiasme, telles sont les trois conditions de l'action humaine. Mais ne sont-ce pas précisément les trois moments du développement de l'esprit religieux ? Ces trois mots n'expriment-ils pas fidèlement la forme que prennent sous l'influence religieuse la volonté, l'intelligence et le sentiment ? La vie humaine donc, par ses ambitions idéales, participe *naturellement* de la religion... »

Oui, *naturellement ;* le sens scientifique n'épuise pas l'activité de l'âme humaine, et laisse place au sens religieux, comme aussi au sens esthétique. Mais, de concept surnaturel de la religion, il n'est plus question dans ce système. C'est le « sentiment religieux » de M. P. Sabatier, isolé de tout dogme. M. Boutroux voit bien que ce n'est pas là la religion telle que l'entend l'Eglise ; mais il a tout l'air de croire que ce fut la religion du Christ : « Le christianisme, dit-il, tel que l'enseigne le Christ, n'a, *pour ainsi dire*, ni dogmes, ni rites. » Religion et science, « deux puissances *humaines*, » dit-il même, qui « ne peuvent que s'acheminer vers la paix, l'accord et l'harmonie,

sans jamais prétendre toucher le but : car telle est la condition humaine. »

Le livre de M Boutroux est des plus dangereux. Beaucoup se laissent bercer au charme vaporeux dont les enveloppe sa phraséologie mystique et panthéiste ; et tous les éloges que M. Chaumeix donne à la personne même du philosophe, ne sont d'aucun poids quand il s'agit d'apprécier la doctrine. M. Chaumeix nous célèbre en termes enthousiastes (et personne ne le contredira sur ce point) le charme de M. Boutroux, sa puissance de séduction, la qualité de sa sensibilité, son idéalisme à « rapprocher, pour les plus nobles fins, des idées difficilement conciliables et à chercher dans les notions métaphysiques la justification de ce qui était une exigence de son esprit et de son cœur, » son don de « transfigurer » les idées qu'il exprime, même quand elles sont d'autrui, de leur prêter « le reflet d'une lumière nouvelle » : — « La personnalité de M. Emile Boutroux fait penser au mot du poète sur le son que rendent les âmes. Celle de ce pascalisant, par la probité, le sérieux profond et l'élévation, a quelque chose de mystique... »

Tout cela est fort beau ; mais « le moindre grain de mil » doctrinal ferait bien mieux notre affaire ; et M. J. Bourdeau, chroniqueur philosophique du *Journal des Débats* et collègue en rationalisme de M. Boutroux, conclut avec tout autrement de perspicacité et de vigueur philosophique :

> Les belles pages qui terminent son livre (de M. Boutroux) animé d'un souffle si généreux, sont imprégnées d'un mysticisme spiritualiste et panthéiste. *Sous cette forme vague et flottante*, il peut parler de conciliation entre l'esprit religieux et l'esprit scientifique. *Mais le conflit surgit aussitôt*, devient apparent, éclate aux yeux *dès que le sentiment religieux se précise, se formule en dogmes...*
>
> M. Boutroux nous ramène à la *Profession de foi du vicaire savoyard*, à la religion de Kant contenue dans les limites de la raison, à celle de Gœthe, à une religion toute personnelle qui peut gagner en profondeur, mais qui perd en étendue, parce qu'elle n'a d'autre caractère impératif, d'autre principe d'autorité que la conscience individuelle. (J. BOURDEAU, *Pragmatisme et Modernisme*, p. 187-204) [1].

XIII. — M. Paul Stapfer, dans un article sur la prière (*Revue Chrétienne*, protestante, août 1911), nous apporte un curieux témoignage de Victor Hugo. Hugo était un hâbleur ; mais M. P. Stapfer est un honnête homme : Hugo n'a peut-être pas pensé ce jour-là tout ce qu'il a dit ; mais il l'a dit certainement, puisque M. P. Stapfer nous le répète. Et le simple fait qu'il l'ait dit, qu'il ait voulu le dire à un interlocuteur respecté, constitue un hommage à Dieu et à la prière.

Voici donc ce que Hugo dit à M. P. Stapfer, un soir de janvier 1867, à Guernesey : — « Si Dieu me prête vie, je veux écrire un livre où je démontrerai que la prière est nécessaire à l'âme, qu'elle est utile et efficace. Pour moi, je ne passe pas quatre heures de suite sans prier. Je prie régulièrement chaque matin et chaque soir. Si je me réveille la nuit, je prie... »

Les prières de Hugo étaient donc, poursuit M. P. Stapfer, 1° « des oraisons régulières et peut-être *en forme*, je veux dire prononcées avec mains jointes et génuflexions » (celles qu'il dit faire matin et soir), et puis 2° quelque chose comme nos oraisons jaculatoires ou nos ressouvenirs de la présence de Dieu.

Le grand poète se rendait bien compte qu'on pouvait lui objecter le désaccord entre sa vie et une telle profession de foi : aussi ajoutait-il : — « Je demande à Dieu de me donner sa force. Je sais ce qui est bien et ce qui est mal ; mais je suis faible, j'ai conscience de ma faiblesse, et en moi seul je ne trouve pas la force de faire ce que je sais qui est bien. »

Ces protestants (comme M. P. Stapfer), qui prient sans trop savoir qui ils prient, qui prient « l'Esprit universel, » qui n'osent qu'à peine s'adresser à « la personne même de Dieu, trop grande et trop vague, insaisissable, incompréhensible, fuyante dans son immensité, » recourent, dans le désemparement de leur âme, à un étrange mysticisme, et ne refuseraient pas d'admettre la possibilité d'une action *directe* de la prière sur la matière : — « L'hypothèse d'une *identité foncière* des forces psychiques et des forces cosmiques a même permis de croire, sans absurdité, dit

[1] Un autre philosophe à la mode pour le moment, c'est M. Bergson, professeur au Collège de France (israélite). Voir les longs panégyriques qui lui ont été consacrés par M. R. Gillouin (dans *Revue de Paris*, 1er et 15 octobre 1911), par M. Ed. Le Roy (l'auteur de la fameuse théorie moderniste du dogme) (dans *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 février 1912) ; (critique du travail de M. Le Roy dans *Pensée Contemporaine* de Mgr Elie Blanc, mars 1912) ; — étude approfondie dans *Etudes* des Jésuites, 20 février 1912, art. du P. de Tonquédec ; — exécution rapide dans *Revue Thomiste* de mars-avril 1912 :

« Je me demande comment M. Bergson parvient à concevoir un devenir sans sujet..., une mélodie, un son sans air sonore, un élan vital sans rien qui s'élance et qui vive, un vol sans oiseau, un galop sans cheval, une course sans coureur, le devenir sans rien qui devienne, le divin sans un Dieu, la sagesse sans un sage...?

« De fait, le bergsonisme déjà commence à vieillir ; dans quelques années il sera aussi usé, aussi fastidieux que les opéras-comiques qu'on jouait il y a trente ans, et dont personne ne parle plus. Le *Temps* lui-même, malgré sa médiocrité compassée et son habituel respect pour les maîtres du jour, commence à parler de façon assez irrévérencieuse de M. Bergson et de son auditoire trop féminin et trop mondain. On le compare ailleurs à Caro et aux Carolines. Vienne un nouveau Pailleron qui en fasse le philosophe d'un nouveau *Monde où l'on s'ennuie*, et, comme pour le pauvre Caro, ce sera la fin, la fin d'une mode qui aura fait beaucoup de mal, et le retour, espérons-le, à des idées un peu plus sérieuses. »

Parmi cet auditoire féminin et mondain, on remarque nombre aussi d'ecclésiastiques. Evidemment ! Cela ne pouvait manquer. La mode du bergsonisme devait sévir chez nous, chez certains d'entre nous, et non pas seulement chez les modernistes avérés, mais chez ces pauvres snobs qui sont à l'affût de toutes les modes et qui sont prêts d'avance, pour se donner figure de gens entendus, à faire risette à tous les Bergson et les Boutroux et les James d'aujourd'hui ou de demain, et qui tiendront à honneur de leur ouvrir les portes de revues à étiquette dissimulée, et qui, devant les chétifs ignorants que nous sommes, prendront leurs grands airs mystérieux et pédantesques pour nous inviter à saluer en M. Bergson l'homme providentiellement suscité pour « restituer le spiritualisme ! »

M. P. Stapfer, qu'une action directe de la prière sur le monde matériel ne serait pas impossible, à la rigueur. » — Et il cite Armand Sabatier (mort doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, auteur de la *Philosophie de l'Effort)*, d'après lequel l'homme qui prie, *invoquant les forces diffuses autour de lui*, nous apparaît comme capable d'influer et sur lui-même et sur les hommes et *sur les choses*, comme étant au centre du monde et comme ayant un champ d'action illimité. — De même, de la thèse de M. Boutroux sur la *Contingence des lois de la nature*, il cite ces lignes « un peu imprécises, à dessein peut-être, mais d'un sens profond, qui rentrent dans le même ordre d'idées » :

> L'homme se sent devenir meilleur, dit M. Boutroux, alors qu'il travaille au bien de ses semblables. En même temps s'accroît son empire sur la nature. Par la convergence des efforts et par la science, l'homme transforme de plus en plus les obstacles en instruments ; et, en même temps, il prête à ces êtres inférieurs des beautés nouvelles. S'il est impuissant à créer des forces analogues à celles de la nature, il peut, *par une série d'actions mystérieuses dont la possibilité tient sans doute à l'analogie interne des êtres, propager jusqu'à la matière l'aspiration de son âme vers l'idéal*, et, en même temps qu'il se concilie les êtres inférieurs à lui, *susciter encore un progrès que la nature n'aurait pu produire.*

XIV. — M. Ch. Vellay, un fervent des études robespierristes, publie *(Revue de Paris*, 15 avril) une lettre du fameux terroriste Billaud-Varenne, datée de mai 1812 et adressée à un ami de nationalité suisse, nommé Siégert et établi comme lui à Cayenne. Elle est la première d'une liasse qui faisait partie de la collection d'autographes de feu Sardou et dont M. Vellay prépare sans doute une édition critique. Elle est d'ailleurs fort longue, — tout un traité, — vingt-cinq pages in-8.

On se rappelle la carrière de ce Billaud-Varenne. Né en 1756, fils d'un avocat de La Rochelle, étudiant en droit, il entre à l'Oratoire (sans avoir reçu jamais les Ordres sacrés, semble-t-il, non plus que son ami Fouché). Nous le trouvons au collège de Juilly en 1788, en compagnie de Fouché : le P. Fouché y enseigne les sciences avec un zèle digne de tous éloges et prélude aux mitraillades de Lyon par des expériences de physique amusante, tandis que Billaud, celui qu'on appelait à Juilly le bon P. Billaud, professe la Seconde et fait ses délices de ciseler lui-même le vers latin et le vers français : il rime à Louis XVI, en cette année 1788, des strophes pleines de tendresse royaliste (à défaut d'inspiration).

Mais, dès l'hiver suivant (1788-1789), la nouvelle de la convocation des Etats Généraux a mis toutes les têtes à l'envers. Billaud y va de son ouvrage en 3 vol. in-8, sur le *Despotisme des ministres*. Le voilà lancé, et à corps perdu, et pour toujours, républicain de la première heure (dès le temps de la première Assemblée, de la Constituante, juillet 1791), puis, la République installée, terroriste sanguinaire entre tous les autres, pourvoyeur infatigable du bourreau ; thermidorien au neuf thermidor, un de ces thermidoriens que l'on salue comme des libérateurs parce qu'ils ont exécuté Robespierre, mais qui étaient pires encore que Robespierre; mis en accusation l'année suivante (février 1795) et embarqué avec Collot d'Herbois pour Cayenne : il ne rentrera plus en France; il restera en Guyane jusqu'en 1816, date où, la Guyane (un temps portugaise) ayant été rendue à la France, il se réfugiera à Port-au-Prince pour y mourir en 1819.

C'est le type du parfait Jacobin endurci, sans défaillance, sans trouble, sans l'ombre d'un doute. C'est l'homme chez qui déjà Quinet admirait en tremblant l'incarnation par excellence du système de la Terreur. Il n'a pas connu le remords, ni la tentation des honneurs ou de l'argent. Ses anciens camarades, Barras, Tallien, Barère, Fouché, se prêteront à toutes les souplesses pour conquérir des titres de noblesse ou simplement des millions. Lui, Billaud, inflexible, reste l'homme de la Terreur. Il fait de l'agriculture ; il ne demande rien à personne, ne veut rien de personne. Un beau jour de 1800, un aide de camp du gouverneur de la colonie lui apporte le décret de grâce que Bonaparte, à peine élevé au pouvoir, vient de signer en faveur des déportés de la Guyane. Billaud ouvre sa lettre de grâce, la lit sans apparence d'émoi, offre au jeune officier un verre de punch, et lui demande permission de se retirer un instant dans sa cabane pour rédiger une réponse à la communication du gouverneur. Voici sa réponse : — « Je sais par l'histoire que des consuls romains tenaient du peuple certains droits ; mais le droit de faire grâce que s'arrogent les consuls français n'ayant pas été puisé à la même source, je ne puis accepter l'amnistie qu'ils prétendent m'accorder. »

Vingt ans plus tard, quand il mourra, ce sera cette citation de Montesquieu sur les lèvres : — « Mes ossements, du moins, reposeront sur une terre qui veut la liberté, mais j'entends la voix de la postérité qui m'accuse d'avoir trop ménagé le sang des tyrans d'Europe. »

C'est cet état d'âme irréductible qui se traduit à travers le document que vient de publier M. Vellay. Qu'y avait-il à l'origine d'une telle mentalité? Rousseau et la sensibilité rousseauiste. C'est en souvenir de Rousseau qu'il baptise du nom d'*Hermitage* le petit domaine qu'il s'est créé à trois lieues de Cayenne : « C'est en un de ces sites les plus riants et qui n'était que plus propre à former un Hermitage très joli, qu'ayant acquis un terrain vierge, j'ai entrepris d'y construire, selon mes idées et mon goût, un diminutif d'Ermenonville. » Ce qu'il aime en Siégert, son correspondant, c'est le compatriote de Rousseau, les idées de Rousseau : — « Je ne puis plus apercevoir en vous que cette sensibilité philantro-

pique qui animait l'homme célèbre dont les vertus et le génie sublimes ont illustré votre pays... En m'unissant avec vous, il me semble que c'est avec Jean Jacques lui-même que je me lie... [1] »

Il n'a à la bouche, comme Rousseau, que sensibilité, innocence, vertu, conscience pure et tranquille : — « Né moi-même avec une sensibilité que vous trouverez inépuisable au fond de mon âme. » Il n'a de « ressentiment » contre personne, pas même contre ses « plus cruels ennemis » : au contraire, leur haine n'a fait que mieux éclater sa gloire ; s'il a été « soustrait à l'échafaud, » ce n'a été que « par l'impossibilité de m'y traîner judiciairement, ma conduite n'offrant aucune prise. » On voulait se défaire, « n'importe par quel moyen, d'un homme pourvu d'une certaine prépondérance et reconnu pour être fermement incapable de transiger avec son devoir [2]. »

Lui, l'homme de sang, il ne tarit pas en lamentations sur les « chagrins pires que la mort » qu'on lui a infligés, « la dureté avec laquelle on (l') a traité dès la traversée, » etc., et, pour tout clore, « une indignité qui y a mis le comble, un acte cent fois plus affreux, plus exécrable, plus révoltant pour un cœur honnête » : l' « ordre qui m'a ignominieusement consigné, pendant trois mois, dans la salle des galériens, à l'hôpital de Cayenne » :

> Hélas ! s'écrie Jean-Jacques par la bouche de Julie, la misère et l'opprobre changent les cœurs ! Effrayante réflexion, que n'attestent que trop d'exemples. Ah ! par quel bonheur inouï, et dont je rends mille grâces au ciel chaque jour, précipité si longtemps par la malveillance dans ce cloaque infect et contagieux, ne suis-je pas devenu, à la longue, le plus vil comme le plus infortuné des hommes ?...
>
> Le calme même de ma conscience m'a préservé de cette atteinte qui serait devenue un tourment de plus ; et grâce au ciel, encore une fois, mon cœur intact et impassible ne s'est surchargé d'aucune teinte acrimonieuse.

Il écrit, avec une inconscience de tigre : — « Si l'exercice du pouvoir procure de véritables satisfactions aux grandes âmes, c'est, *je le sais*, quand il met à portée de soulager l'humanité souffrante. Car alors on peut se dire avec un noble orgueil, comme l'Etre suprême : Je suis puissant pour faire des heureux. »

[1] Siégert lui a envoyé le tome I de la *Nouvelle Héloïse*, qui lui manquait ; et Billaud l'en remercie avec larmes :

« Aujourd'hui, comme à vingt ans, j'éprouve à cette lecture des saisissements, des transports, des extases. dont vous vous apercevrez assez dans cette lettre. Dans le vrai, à aucune époque de mon existence, je n'ai jamais pu lire, ou pour mieux dire dévorer ce premier volume. sans l'arroser des larmes de mon attendrissement. Car il faut vous l'avouer, tel qu'un enfant. j'ai versé bien des pleurs dans le cours de ma vie. Mais la dignité de leur tendre mobile a suffi pour me dispenser d'en rougir. »

A vingt ans, il ne s'abîmait pas tout entier dans les larmes. C'est aux environs de sa vingtième année qu'il a écrit ou plutôt barbouillé ce *Tableau de sa vie* que M. Aulard a retrouvé et publié l'an dernier dans sa revue *La Révolution française*. C'est un factum qui a tout l'air d'une autobiographie ; et c'est de l'obscénité courante. de vulgaire besogne pour librairies polissonnes. On le voit, chez Billaud comme chez les autres, l'idéalisme pleurnichard à la Rousseau ne s'alliait que trop misérablement aux pires sensualités, et plus tard, à des férocités sans nom. Sang, boue, idéal bleu, tout cela va ensemble.

[2] On l'appelait le rectiligne Billaud.

XV. — M. Cetty, le vaillant curé de Mulhouse, signale (*Mouvement social* du 15 janvier 1912), d'après le *Reichsanzeiger*, le recul de la natalité en Allemagne. Le phénomène n'est pas nouveau, et il y a plus de quinze ans que l'on a commencé outre-Rhin à jeter des cris d'alarme ; mais tandis qu'autrefois il se constatait surtout dans les grandes villes ou en milieux protestants, il semble maintenant, dit M. Cetty, « s'accentuer davantage et s'étendre à l'Allemagne tout entière. »

Le chiffre des naissances a été, en 1910, de 1.982.836 ; en 1909, 2.038.357 ; en 1908, 2.076.660 : — recul donc : 38.300, de 1908 à 1909, — et 55.526, de 1909 à 1910.

Pour la première fois en 1910, le chiffre des naissances reste au-dessous de 2 millions : c'est, par 1.000 habitants, une moyenne de 30,7 : moyenne la plus faible qu'on ait eue depuis soixante ans (moyennes de 1851 à 1860, 36,8 ‰ ; — de 1861 à 1870, 38,8 ; — en 1871, 40,7 ; — maximum en 1876, 42,6 ; — de 1881 à 1890, la moyenne redescend à 38,2 ; — de 1891 à 1900, 37,4 ; — 33 en 1908 ; 31,9 en 1909, et 30,70 en 1910).

En même temps que le chiffre global des naissances baisse, celui des naissances illégitimes monte : 9,1 % en 1909. Ces naissances sont actuellement plus nombreuses dans les grandes villes et les centres industriels, où elles atteignent 15 et 20 % ; mais depuis ces dernières années, le fléau s'est abattu sur les petites villes et jusque sur la campagne.

Toutefois, le mouvement de la population n'a pas subi de recul considérable, parce que la mortalité a diminué dans les mêmes proportions que la natalité. Il y a eu, en 1910, 1.193.723 décès, — contre 1.154.296 en 1909, et 1.197.098 en 1908. Il faut remonter jusqu'à 1864 pour rencontrer une situation aussi favorable. De 19, 23, 26, 28 pour mille habitants, la proportion des décès est tombée en 1910 à 17,1 : c'est le chiffre le plus bas depuis un siècle. Cette diminution du chiffre des décès est due « en grande partie aux mesures prises pour arrêter la mortalité des enfants, aux sociétés fondées pour enrayer les ravages de la tuberculose et de l'alcoolisme, aux efforts tentés dans les villes pour permettre à tous de se conformer aux lois de l'hygiène. »

Mais ce n'est pas sur cette diminution de la mortalité qu'il faut compter pour prévenir en Allemagne le fléau de la dépopulation qui nous ravage en France. Car, conclut éloquemment M. Cetty :

> Un crime social, comme la stérilité systématique, la limitation voulue du nombre des enfants, sera puni tôt ou tard. Quand les traditions d'honneur et de vertu disparaissent dans une nation, la décadence commence ; on peut vivre quelque temps du patrimoine transmis

par les générations qui ont précédé : le patrimoine épuisé, c'est la ruine, la mort. C'est une loi d'histoire. Il est bon de le rappeler[1].

XVI. — Lire, dans *Mouvement social* du 15 février, *La crise du syndicalisme*, par J. Zamanski ; — du 15 avril, *Organisation et résultats du syndicalisme féminin aux Etats-Unis*, par Claire Gérard (précisions statistiques précieuses) ; — du 15 février et du 15 avril, *Les courants d'idées*, par Fidao Justiniani (vues sur la démocratie, sur la théorie de la démocratie dans les théologiens du moyen âge. L'auteur note sagement, en terminant : « Le schéma que nous venons de tracer est un peu maigre ; pour traiter la question à fond, tout un volume ne serait pas de trop »).

Questions diplomatiques et coloniales, 16 avril, étude de M. H. Marchand sur la *Presse musulmane* : son développement, très accentué depuis la révolution de 1908, non seulement en Turquie et dans l'Empire ottoman, mais partout où il y a des musulmans, en Perse (depuis la révolution persane), en Russie (à Tiflis, à Kazan, à Orenbourg), en Inde, en Algérie et Tunisie, au Maroc (un seul journal en arabe au Maroc : paraît à Tanger, est dévoué au développement des influences civilisatrices) : — tous ces journaux ne s'adressent encore qu'à une élite intellectuelle, mais travaillent activement à développer les œuvres d'éducation populaire : note dominante, un panislamisme très en éveil, qui, pour le moment, se concilie (en Inde et en Algérie) avec le loyalisme vis à vis des puissances suzeraines d'Europe ; — 1er mai, article grave, signé Landrecies, sur *l'attitude de la Belgique en cas de violation par l'Allemagne de sa neutralité* : déplore que l'on fasse trop peu pour l'armée en Belgique : si la Belgique est patriote, il faut savoir faire les sacrifices qu'exige le patriotisme, ne pas laisser le pays à la merci d'un coup de force germanique : — « A tant redouter le caporalisme belge, ne risque-t-on point de voir surgir un jour, sur le sol belge, un caporalisme plus redoutable, — autrement étroit, oppressif et violent, — le caporalisme prussien ? »

[1] Voir, de M. Cetty également (et en allemand), dans *Mouvement social* du 15 mars, un article sur les récentes élections au Reichstag allemand, *Die Reichstagswahlen von 1912 in Deutschland*.

Sur cette question du recul de la natalité, voir, dans la *Volkszeitung* de Cologne (9 mai, n° 413), un nouveau cri d'alarme. En Prusse (le journal colonais ne parle que de la Prusse, et non de tout l'empire), en Prusse donc, en 1910, 1.256.613 naissances ; en 1911, 1.222.634 ; — chiffre des décès en 1910, 675.149 ; en 1911, 732.301. — Si cela continue, dit la *Volkszeitung*, « dans dix ans nous n'en serons sans doute pas encore au point où en est la France, mais nous en approcherons sérieusement. » — Nouveau cri d'alarme encore dans le même journal, 12 juin, n° 519.

Déjà des Etats protestants, comme Mecklenbourg-Schwerin et l'une des principautés de Reuss, ont établi un fort impôt supplémentaire sur les célibataires des deux sexes. (Voir là-dessus l'excellente revue hebdomadaire de Trèves, *Petrus-Blätter*, n° du 7 juin 1912).

Il y a longtemps que les Allemands, sur cette question de la stérilité volontaire, affectent de nous écraser de leurs sarcasmes et de leurs mépris : il est toujours dangereux de déverser le mépris et l'insulte sur le prochain, en matière d'impureté : le châtiment ne se fait pas attendre.

Tous nos lecteurs auront fait leur édification des deux dernières conférences épiscopales de la *Revue Française* : *Fénelon*, par Mgr Touchet (n° du 21 avril), et *Mgr Freppel*, par Mgr Rumeau (n° du 12 mai) [1]. — Voir encore, n° du 5 mai, *Le Prisonnier*, de François Coppée, comédie en 1 acte et en vers (le scenario est tout entier de Coppée ; mais il n'a versifié définitivement que les premières scènes : M. Jean Monval a achevé) ; — même n°, conférence fort intéressante de M. Lucien Corpechot sur l'art des jardins français (avec illustrations), à propos du IIIe centenaire de la naissance de Le Nôtre.

Les *Chroniques de la Manécanterie* (Paris, rue Lecourbe, 91) donnent, dans leurs nos de mai et juin, un travail de dom Lucien David sur l'accent : — « L'accent, qui est l'âme du mot, est aussi l'âme de la cantilène grégorienne et de chacun de ses mots mélodiques... Le développement de la ligne mélodique, sans l'accent qui organise et ordonne ses parties et qui donne la clef de ses valeurs successives, demeure un problème musical sans solution... L'accent est, dans le chant grégorien, le grand principe d'organisation, le grand principe d'unité. » — Méditer ces pages dans les *Chroniques* ; et l'on y gagnera, par surcroît, de prendre contact avec une œuvre charmante, œuvre toute musicale par son titre, mais, par le but initial et les résultats atteints, œuvre admirable d'éducation populaire (voir notre Causerie de mars 1911, p. 257-260).

Anjou historique, mai-juin 1912 : récits touchants du « Bannissement en Espagne des prêtres Manceaux et Angevins » en septembre 1792 : 264 Angevins et 144 Manceaux, arrêtés puis déportés en vertu de la loi du 26 août 1792 ordonnant déportation des insermentés qui dans la quinzaine n'auraient pas quitté la France. — M. Uzureau, le directeur de l'*Anjou*, vient, en outre, de donner un tirage à part de son étude très documentée sur le *Miracle eucharistique des Ulmes* (Maine-et-Loire), le 2 juin 1668 (in-8 de 24 p.) : M. Uzureau nous fait assister à l'enquête canonique qui fut prescrite alors par l'évêque d'Angers sur ledit miracle, et qui est fort intéressante, s'étant compliquée ensuite de diverses procédures contre le curé même des Ulmes, accusé et malheureusement convaincu de vie scandaleuse. Le curé était si peu porté pour les miracles, qu'il n'en dit rien d'abord ; quand son frère ensuite lui dit que le Sauveur apparaissait dans l'ostensoir : « Je le voyais auparavant qu'on s'en aperçût, fit le pauvre curé, mais je n'osais le dire. » Il y a là un coin de vie ecclésiastique du vieux temps qui intéressera et édifiera grandement nos confrères.

De M. Uzureau encore, tirage à part de deux brochures relatives à l'histoire révolutionnaire : *Les Elections et le Cahier du Tiers-Etat de la ville d'Angers (1789)*, in-8 de 40 p. ; — *Les Vic-*

[1] Ce sont des pages à propager. On sait que le prix du n° est de 0 f. 25 (*Revue Française*, Paris, rue Cassette, 17 : hebdomadaire, 10 f. par an).

times de la Terreur en Anjou : listes des personnes décédées dans les prisons d'Angers, in-8 de 56 p. (Angers, G. Grassin).

Foyer, 1er mai, *L'Epopée africaine*, conférence du colonel Marchand. C'est M. René Moulin qui a présenté le conférencier au public. M. R. Moulin, rédacteur en chef de la *Revue Hebdomadaire*, est, au *Foyer*, l'un des personnages les plus en vue, les plus actifs : il y est chargé, en particulier, de l'organisation de toute la série de conférences données sous ce titre générique : *La Plus grande France*. Or, ce M. R. Moulin était, aux élections municipales du 5 mai, candidat « radical-socialiste » à Clermont-de-l'Oise, aux côtés d'un M. Saindenis, franc-maçon militant. Voir, là-dessus, le mordant billet qui lui fut adressé par le *Journal de Clermont* (reproduit dans *Univers* du 8 mai, p. 3, col. 6). Il y a là un de ces phénomènes de dédoublement auxquels les braves provinciaux comme nous ne sont point encore habitués et espèrent bien ne jamais s'habituer. — Ceci soit dit à titre de renseignement, de complément, si l'on veut, à notre article du 22 février de cette année (p. 163-165).

La *Revue Hebdomadaire*, dans l'enquête qu'elle mène, depuis le milieu de mars, « sur la jeunesse », en arrive (no du 11 mai) au jeune clergé, aux jeunes prêtres : lettres de trois vicaires parisiens (de Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières), d'une ardeur plus échauffée que lumineuse ; — lettre d'un professeur parisien, M. l'abbé Pierre Lorette : il parle de l'éducation ; il en parle en homme qui aime sa vocation : mais il y aurait à dire beaucoup et à faire toutes réserves sur la part excessive qu'il attribue au sentiment, par opposition à l'enseignement religieux proprement dit : il faut former sans doute (en même temps que l'intelligence) le cœur et la volonté ; mais les formules employées par M. Lorette ne sont pas heureuses ; — lettre enfin d'un jeune curé (M. Jampy) des Pyrénées-Orientales : nous sommes heureux d'y cueillir ces notes, qui termineront cette Causerie et laisseront nos lecteurs sur une douce et sacerdotale impression :

En nous maintenant ainsi pénétrés de l'esprit de Jésus-Christ et des Apôtres ; en offrant aux regards de tous l'idéal qu'ils exigent de nous : le *prêtre*, et non précisément le *bon garçon*, le *brave homme*, nous procéderons méthodiquement dans notre action, avançant pas à pas, n'ambitionnant pas l'éclat des combattants qui escaladent la place dans la griserie des fanfares, mais nous résignant plutôt au travail obscur de la sape.

L'apostolat le plus facile et le plus consolant est celui des enfants... Avant le nouveau décret sur la communion précoce des enfants, nous les avions bien au catéchisme, mais une fois par semaine. Maintenant, c'est tous les jours qu'ils viennent... Je ne sais quel charme la prière a sur leurs lèvres ; les premiers éléments de la religion ont tellement de prise sur eux qu'en quelques mois plusieurs m'ont paru dignes d'être admis aux faveurs divines du Sauveur.

De ma vie je n'oublierai la joie que m'ont donnée ces premières communions *privées*.

Ils ne persévèreront pas tous, non ; mais l'élite qui persévèrera, la « petite phalange » sera l'espoir de la paroisse :

Sur les talus de la route nouvelle qui relie La Bastide à Amélie-les-Bains, j'ai remarqué combien les cantonniers se montrent prodigues dans leurs plantations de jeunes acacias destinés à lutter contre les ravinements. C'est que de ces arbrisseaux très peu subsisteront. La sécheresse, les dents des chèvres, les éboulements, bien d'autres causes, éclairciront leurs rangs. Tout de même un certain nombre subsistera qui sauvera la chaussée. Il en sera de même pour nos adolescents.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Au sujet de la réponse que vous avez donnée en 1911, p. 439 et suiv., à la consultation d'un curé français du Canada à propos de danses organisées par certains curés irlandais, permettez-moi quelques observations.

1° Le vénérable consultant vous aurait mieux mis en état d'apprécier la situation s'il vous eût informé que le décret XIV du 2e Concile provincial de Québec : *De vita et honestate clericorum*, a un paragraphe (le 19e) ainsi rédigé : « *Publicis spectaculis non intersint; illos actus fugiant qui sive mundanitatem, sive immodestiam, sive intemperantiam redolerent ; a mundanarum personarum societate, a conversationibus*, CHOREIS, *aliisque illicitis lusibus, ac demum ab omnibus quæ sacerdotem non decent* OMNINO ABSTINEANT. » (C'est moi qui souligne).

La province ecclésiastique de Québec comprenait alors toute l'étendue du Canada actuel, moins les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

La règle donnée ci-dessus oblige donc le clergé de tous les diocèses du Québec, de l'Ontario et du Nord-Ouest. Que si elle n'urge pas avec la même force dans les diocèses des « provinces maritimes » (comme l'on appelle le N.-Brunswick et la N.-Ecosse), au moins peut-on dire qu'elle peut s'y appliquer comme « raison écrite, » à cause de l'analogie de la situation et des mœurs de ces provinces avec celles de l'Ontario, par exemple.

2° Votre honorable consultant parlait de « danses défendues, » de soirées où l'on danse la *valse*, etc. Après avoir répondu très judicieusement « que jamais un prêtre... ne peut se permettre de se mêler activement à l'organisation d'une danse qui serait moralement condamnable, soit *per se*, soit *per accidens*, » vous traitez ensuite la question de l'intervention ou du concours des prêtres aux danses honnêtes permises par la morale. Et, selon votre propre expression, vous poussez jusqu'à l'extrême limite possible les concessions sur ce point en admettant que le prêtre puisse *positis ponendis* danser lui-même avec ses paroissiennes.

Après cette concession, certainement la plus large qu'il soit possible de faire à des circonstances particulières, j'ai été un peu beaucoup interloqué de trouver ceci dans le paragraphe final de votre réponse : « Souhaitons que nos curés de par ici, sans aller *tout de suite* jusqu'à FAIRE VALSER leurs pénitentes... » Serait-ce donc que vous admettriez la *valse*, même celle d'un prêtre avec ses paroissiennes, au nombre des « danses honnêtes, permises par la morale, » des « sauteries innocentes » auxquelles les curés peuvent se mêler..?

Au Canada et aux Etats-Unis même, la valse, la polka et autres danses de cette nature ont toujours été dénoncées par les évêques et les conciles comme absolument immorales et défendues comme péchés graves. (Voir le 472e décret du IIe Concile plénier de Baltimore

et le 24e décret du VIe Concile de Québec, entre autres autorités sur ce sujet).

3e Enfin je doute fort, si jamais vous venez les voir, que vous excusiez ces danses, quelque optimiste et anti-janséniste que vous puissiez être. — D'abord les toilettes qu'on prend pour y aller ne sont pas des plus modestes, elles sont plutôt des moins modestes. — Et puis on danse jusqu'à des heures indues, une heure, 2 heures du matin, et à cette heure matinale certaines jeunes filles s'en retournent chez elles avec leur bien-aimé de circonstance, sans autre témoin que les étoiles s'il y en a. — Et que danse-t-on ? Pas des rondes de Bretagne, bien sûr. On se touche et on se serre, tellement qu'un prêtre a dit en chaire, un prêtre né d'un père irlandais et d'une mère canadienne, que cette position qu'on prend pour danser était précisément celle qu'on prend pour faire l'acte du mariage... Voilà les danses organisées plusieurs fois par an par des prêtres de langue anglaise au bénéfice de leur paroisse. Les danseurs et les danseuses qui dansent pour eux sont tout simplement alléchés pour aller danser n'importe où, là où se rencontrent toute espèce de gens. Quand on demande à une fille-mère : « Où l'avez-vous rencontré ? » elle répond souvent : « A un bal. » Chez les prêtres français ou canadiens-français, *même aux Etats-Unis*, pas de danses.

R. — Ad I. Le décret que vous citez n'aurait apporté aucune lumière dans la question. C'est une réglementation d'ordre commun bien connue en droit canonique, qui se trouve, à quelques nuances près, dans tous les Conciles provinciaux, dans tous les statuts diocésains. Ce décret, comme tout autre analogue, formule la règle qui défend aux prêtres non pas *tout* jeu, ni *tout* spectacle, ni *toute* danse au sens absolu du mot *tout*, mais jeux, spectacles, danses, etc., qui sont, ou en soi illicites, ou susceptibles de l'être *per accidens* pour le prêtre, en raison de son caractère et de sa mission sociale. Or, votre décret pas plus qu'aucun autre, ne précise pas en particulier quel jeu, quel spectacle, quelle danse *in individuo* répond à ce signalement. C'est affaire de bon sens et d'interprétation contingentes, d'après les règles communes de la théologie morale et conformément aux appréciations que suggère la considération des circonstances.

Inspirez-vous de cette observation et relisez la réponse à laquelle vous faites allusion. Vous constaterez vous-même qu'il n'y a rien à y changer ; que nous avons fait au décret la place à laquelle il a droit, non sans laisser, pour des hypothèses autres que celles visées dans le décret, une porte ouverte à des interprétations casuistiques tolérantes, porte que vous ne voudriez sans doute pas vous-même fermer de la manière hermétique, absolue, irrévocable, que semble souhaiter, entre les lignes, votre réclamation.

Ad II. Affaire de grammaire et de contexte ! L'expression : « sans aller tout de suite jusqu'à faire valser, » est d'ironie péjorative, comme on dit ; elle fixe d'emblée un terme inadmissible à l'hypothèse, comme d'ailleurs cela résulte de ce que nous avons dit nous-même de la valse, et ne veut point du tout donner à entendre que nous tenons cette danse pour susceptible d'entrer dans le catalogue des sauteries occasionnellement tolérables. De plus, l'ironie, par voie de contraste, était évidente, surtout pour qui avait lu l'article en entier. Il n'y a donc là aucune contradiction. En y regardant de plus près, vous n'aurez pas de peine maintenant à le constater.

Ad III. Non, certainement, nous n'avons jamais entendu approuver les pratiques de danse dont vous parlez ! Il est une limite aux tolérances, même les mieux justifiées dans leur principe et pour le cadre des circonstances très spéciales où elles ont leur raison d'être. A des critiques qui nous semblaient s'inspirer d'une sorte de tendance à priori trop universellement sévère, nous avons opposé des raisonnements de prudence, susceptibles de ménager, comme il pouvait théologiquement convenir, tous les intérêts respectables qui étaient en cause. Mais, vraiment, personne n'a pu se tromper sur la portée de nos conclusions, quelque bénignes qu'en fussent les apparences.

Toute danse *occasio proxima peccandi* est formellement à éviter, à réprouver ; à fortiori ce devoir de bonne tenue morale incombe-t-il au prêtre, dont c'est avant tout la mission de faire éviter le mal à ses ouailles, de leur faire pratiquer la vertu.

Il n'y a pas deux morales distinctes, l'une pour la France, l'autre pour le Canada. La même morale peut imposer, ici ou là, en vertu des principes généraux et communs, des conclusions pratiques plus ou moins sévères suivant les cas. Mais, cette morale identique, éternelle comme la suprême vérité d'où elle émane, ordonne aux prêtres canadiens, non moins qu'aux Espagnols ou aux Français : 1o de tenir la tolérance des exercices chorégraphiques périlleux pour insuffisamment justifiée par le but pieux auquel on destine la collecte qui en peut résulter ; 2o de tenir cette tolérance pour une pure tolérance, rien de plus, et par conséquent pour une *exception*, non pour une *règle* normale de conduite ; 3o de ne pas oublier que, si la tolérance peut être *subie* pour de graves motifs, il n'est jamais permis d'*approuver* en soi le mal qui s'y trouve ; et donc 4o de s'appliquer, loin de les multiplier à plaisir, à restreindre plutôt, pour rentrer dans la bonne voie, ces dissipations mondaines qui restent, au demeurant, fâcheuses, en raison du mal dont elles sont l'occasion ; et surtout 5o de ne jamais s'autoriser, ni de la vitesse acquise d'une coutume, ni des circonstances excusantes de l'opinion ambiante, ni des formules casuistiques bénignes, pour coopérer à une tolérance franchement injustifiable devant Dieu et devant la consciense des honnêtes gens, à cause des péchés graves qui s'y commettent, qu'on y doit prévoir, que toute âme catholique quelconque a l'obligation de redouter et de fuir comme la plus dangereuse des pestes morales.

Est-ce clair ? Etes-vous enfin satisfait de notre enseignement ?... Oui ?... Très bien ! — Mais, ceci dit et compris, ne nous demandez pas de

condamner en bloc, comme tolérances à priori et universellement inexcusables, toutes les réunions dansantes, tous les bals, toutes les sauteries à étiquette plus ou moins pieuse, et cela pas plus au Canada qu'en France ! Ou alors, commencez par nous démontrer, comme chose absolument certaine, que toutes les danses susdites sont du type infernal que vous signalez, auquel cas, avec vous, *de facto*, nous les condamnerons toutes. Souffrez, en attendant, que, au nom même de la théologie morale, nous laissions, en cette affaire toute contingente et d'espèce concrète, une porte ouverte aux exceptions que peut légitimer la correcte appréciation morale des faits.

Q. — Napoléon fait un commerce de toute espèce de marchandises. Il tient aussi une hôtellerie. Pour ne pas être dépossédé de ses biens, il place cette hôtellerie au nom de sa femme. La femme donne l'argent qui lui revient de son hôtellerie à son mari, parce que celui-ci le veut. Mais cependant elle en met en réserve tous les jours : son mari dépense tant mal à propos ! et d'ailleurs les mauvais jours peuvent arriver. Elle aura alors de quoi pour s'exempter de la misère.

Le mari qui a volé dans ses transactions, qui a en mains des biens qui ne lui appartiennent pas, fait faillite, et son magasin devient la propriété de ses créanciers, mais non son hôtellerie, comme on l'a vu.

De plus, quand le mari a commencé ce commerce, cette pension, il ne possédait pas un sou.

1° Le mari peut-il garder en conscience cette hôtellerie au nom de sa femme ?

2° La femme faisait-elle bien de mettre cet argent de côté pour les mauvais jours ?

3° Si le mari n'a volé qu'une partie de ce qu'il possède, doit-il garder une partie de cette hôtellerie seulement ?

4° La femme prétend qu'elle peut garder cet argent qu'elle met de côté, parce qu'elle seule a les soins de cette hôtellerie, et que pour son travail elle a droit à quelque chose. *Quid ?*

R. — Nous supposons que Napoléon a été marié sous le régime de la communauté, qui est de beaucoup le plus commun. Nous supposons ensuite qu'il s'était mis en règle avec la loi pour que l'hôtellerie pût être gérée au nom de sa femme. Nous supposons enfin que la femme n'a point prouvé que l'hôtellerie lui est venue de donations ou de successions après mariage ; alors la présomption légale est que tout ce qui est acquis après mariage vient du mari, qui a l'administration des biens de la communauté.

Ad I. Il nous semble que les créanciers du mari doivent avoir tout droit sur l'hôtellerie ou du moins sur tout le mobilier de l'hôtellerie, et que le mari, homme d'ailleurs très peu recommandable, ne pourrait en garder la gérance à sa femme que de leur consentement, tant que la faillite n'est pas définitivement réglée. Mais après, nous ne voyons rien qui de soi empêche la femme, avec l'autorisation légale de son mari, de recommencer une nouvelle gestion, si c'est possible.

Ad II. Quand le mari est un dépensier qui ne laisse pas à sa femme ce qui lui est nécessaire, pour elle et ses enfants, afin de vivre honnêtement selon sa condition et son travail, et dans le présent, et dans l'avenir, tous les théologiens sont d'accord pour dire qu'elle peut à l'insu de mari mettre quelque chose de côté et pour le présent et pour l'avenir, à condition toutefois de ne pas dépasser les limites que doivent prescrire et les convenances et le bon sens et l'équité naturelle.

Ad III. Le mari n'ayant pas été honnête est nécessairement de soi obligé à réparer ses injustices dans la mesure du possible, et par là même d'économiser dans tout ce qu'il pourra gagner et dans tout ce que pourrait lui remettre sa femme. Aussi, s'il voulait changer de sentiments et de conduite, et si avec cela la conservation de l'hôtellerie en tout ou en partie pouvait l'aider à payer ses dettes, ses créanciers eux-mêmes devraient être enchantés qu'il la conservât. Il en serait tout autrement s'il ne cherchait que des moyens de ne pas s'acquitter de ses dettes et de continuer ses fraudes.

Ad IV. Légalement la femme d'un failli, à moins qu'elle n'ait de par son contrat de mariage des droits qu'elle peut sauvegarder, ne pourrait se réserver que ce que la loi lui permet, et c'est bien peu de chose. Aussi, si tout était commun, nous trouverions la loi bien dure pour cette femme, qui nous semble avoir toujours beaucoup économisé et beaucoup travaillé, et sans laquelle les créanciers du mari, qui seul est coupable, auraient encore beaucoup moins. Voilà pourquoi, comme ce qu'elle a mis de côté n'est connu que d'elle seule, nous n'oserions pas la blâmer, ni la condamner à restituer le tout. Mais, d'un autre côté, si elle avait dépassé les bornes de ce qu'il pouvait lui être permis par la loi naturelle de garder pour elle, nous ne pourrions pas non plus l'approuver. Alors, tout en l'engageant fortement à rendre au moins quelque chose, nous la laisserions pour le reste à sa bonne foi.

Q. — Est-il permis, en s'abstenant de tout signe de sainteté, de représenter dans des vitraux une Servante de Dieu dont le procès de béatification est introduit ?

R. — Voici un décret de la S. C. des Rites qui règle la question :

Imagines virorum ac mulierum qui cum fama sanctitatis decesserunt, sed nondum beatificationis aut canonizationis honores consecuti sunt, neque altaribus utcumque imponi posse, neque extra altaria depingi posse cum aureolis, radiis aliisve sanctitatis signis; posse vero eorum imagines vel gesta ac facta in parietibus ecclesiæ, seu in vitris coloratis exhiberi, dummodo imagines illæ neque aliquod cultus vel sanctitatis indicium præ se ferant, neque quidquid profani aut ab Ecclesiæ consuetudine alienum [1].

[1] S. R. C., 27 août 1894, n. 3835.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le n° 10 (31 mai) des *Acta* contient deux Lettres apostoliques, une Lettre de Pie X, deux décrets de la S. C. Consistoriale et des nominations d'évêques, un décret de la Propagande, deux de l'Index, quatre de la S. C. des Rites, une décision de la Rote et deux Lettres de la Secrétairerie d'Etat.

Actes de S. S. Pie X

I. Lettres apostoliques. — 1° 26 mars 1912. — Concession d'indulgences à la *Pieuse Union pour la communion des enfants* (voir p. 176, 1re col.).

2° 2 avril 1912. — Concession d'indulgences aux *Congrégations de Sainte-Elisabeth* établies dans le diocèse d'Ermland (Prusse orientale).

II. Lettre de Pie X. — 31 mars 1912. — A Mgr Pimenta, archevêque de Marianna (Brésil), pour le 50e anniversaire de son sacerdoce.

S. C. Consistoriale

1° 22 avril 1912. — *Lieu de résidence de l'évêque d'Aire :*

Aturensi diœcesi novo pastore donata, de opportuniori residentiæ episcopalis loco exorta sunt dubia, quæ ad Apostolicam Sedem sunt rite delata. Itaque Ssmus Dominus Noster Pius PP. X, rebus omnibus sedulo perpensis auditoque virorum qui negotium bene noverint voto, Aturensem residentiam ceteris propositis præferendam esse decrevit. Quare in executionem hujus Pontificiæ jussionis per hoc Decretum Consistoriale statuitur ut Aturensis Episcopus in ipsa Aturensi civitate, ubi cathedralis cum capitulo extat ecclesia, ordinariam suam residentiam eligat ac statuat vix dum inibi ei præsto esse possint tum pro se tum pro majori seminario ædes opportunæ. Interea tamen ob specialia rerum adjuncta fas illi esto in loco vulgo *Dax* nuncupato provisorio modo residere, donec scilicet præfata comparandarum in Aturensi civitate ædium conditio impleatur. Quibuscumque in contrarium facientibus non obstantibus.

2° 20 mai 1912. — L'église dédiée aux SS. Ferréol et Ferjeux, à *St-Ferjeux*, près de Besançon, est érigée en collégiale *ad honorem :*

Ssmus Dominus Noster Pius PP. X decreto sacræ Congregationis Consistorialis diei 20 Maii 1912 ecclesiam Sanctis Ferreolo ac Ferrucio martyribus sacram, in pago vulgo *Saint-Ferjeux* prope Vesontionem, perpetuum in modum titulo Collegiatæ ad honorem condecorare dignatus est, ita ut ipsius rector seu parochus pro tempore ejusque in animarum cura adjutores, statim ac ad suum cujusque officium obeundum legitime nominati sint, eodemque munere durante, canonici honorarii nuncupari possint et valeant.

S. C. de la Propagande

30 avril 1912. — La sous-préfecture civile de Tsinkyhiem est détachée du vicariat apost. du *Setchouen méridional* et rattachée à celui du *Kientchang*.

S. C. de l'Index

I

Le 6 mai 1912, l'Index a condamné :

ABBÉ JULES CLARAZ, *Le Mariage des prêtres*. Paris 1911.

IZSOF ALAJOS, *A gyakori szent aldozas és az életpszichologia*. Budapest 1910.

TH. DE CAUZONS, *Histoire de l'Inquisition en France*. Paris 1909.

II

9 mai 1912.

Quand un ouvrage approuvé par l'Ordinaire de l'auteur doit être publié dans un autre diocèse, l'évêque de celui-ci peut se dispenser de faire examiner l'ouvrage et y placer le* Nihil obstare *délivré par le premier censeur et que lui aura transmis l'Ordinaire.

Ad dubium : « Utrum Episcopus loci, in quo aliquis auctor eidem non subditus librum, a proprio Ordinario jam examinatum et prælo dignum judicatum, publici juris facere desiderat, istius libri impressionem permittere possit, quin eum novæ censuræ subjicere debeat ? « [S. C.] respondendum censuit : « Affirmative, apponendo judicium *Nihil obstare* censoris alterius diœcesis, ab istius Ordinario sibi transmissum. »

S. C. des Rites

I

10 avril 1912.

Formule de bénédiction pour une pompe à incendie [1]

BENEDICTIO MACHINÆ AD EXSTINGUENDUM INCENDIUM

Clerus a proximiori Ecclesia, vel ab alio aliquo præparato loco, procedit ad locum ubi est machina benedicenda, canendo vel recitando :

Ant. Mansuefactus est ignis, et viam suæ virtutis oblitus est : ut filii tui, quos dilexisti, Domine, serventur illæsi.

Ps. 65. Jubilate Deo, omnis terra, psalmum, *etc.*

Et repetitur Ant. Mansuefactus est ignis, *etc.*

Repetita antiphona, Celebrans, respondentibus circumstantibus, dicit :

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie, eleison.
Pater noster *(secreto usque ad)*
℣ Et ne nos inducas in tentationem.
℟ Sed libera nos a malo.
℣ Salvos fac servos tuos.
℟ Deus meus, sperantes in te.
℣ Mitte eis, Domine, auxilium de Sancto.
℟ Et de Sion tuere eos.
℣ Nihil proficiat inimicus in eis.
℟ Et filius iniquitatis non apponat nocere eis.
℣ Benedicite, ignis et æstus, Domino.
℟ Laudate et superexaltate eum in sæcula.
℣ Benedicite, filii hominum, Domino.
℟ Laudate et superexaltate eum in sæcula.
℣ Qui liberat nos de medio ardentis flammæ.
℟ Et de medio ignis eruit nos.
℣ Confitemini Domino, quoniam bonus.
℟ Quoniam in sæculum misericordia ejus.
℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟ Qui fecit cælum et terram.
℣ Domine, exaudi orationem meam.

[1] Approuvée pour la province ecclésiastique de Prague.

℟ Et clamor meus ad te veniat.
℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, qui tribus pueris in fornace Babylonis per Angelum tuum mitigasti flammas ignium : omnes, quæsumus, per dexteram tuam in cordibus nostris faces exstingue vitiorum ; ut a temporalibus eruamur incendiis, et ab ignibus liberemur æternis. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

OREMUS

Deus, cujus in manibus nos sumus et sermones nostri, et omnis sapientia, et operum scientia et disciplina : famulis tuis opitulator adsiste ; ut quoties instantibus incendii periclitemur angustiis, toties suppetentibus ingenii foveamur auxiliis. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

OREMUS

Deus, justus hominum gubernator et clemens, cui tanquam Factori suo sic omnis promptior creatura deservit, ut eadem ad tormentum impiis exardescat, et ad beneficium piis lenis evadat : aurem tuam, quæsumus, precibus nostris benignus intende, et hanc machinam comprimendis ignibus destinatam tua munificus bene✠dictione perfunde : ut quoties hujus efficax instrumentum machinæ viva fide piisque cum votis fuerit adversus excitas incendii vires adhibitum, aqua sævientes flammas ex eo jactata restinguat, et igni vim totam suæ virtutis eripiat, ne incendium fidelibus in te sperantibus molestiam afferat, neve illis eorumque bonis detrimentum ingerat : quatenus universi, ab omni formidine pariter et periculo sospites, a suis vitiis toto corde resipiscant ac, beneficiorum tuorum memores, sincera mente cognoscant talia sibi flagella e sua quidem iniquitate prodire, et in tua miseratione cessare. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum.
℟ Amen.
Deinde celebrans aspergit machinam aqua benedicta.

II

10 avril 1912.

Formule de bénédiction pour une barque de pêche [1]

BENEDICTIO SOLEMNIS NOVÆ NAVIS PISCATORIÆ

℣ Adjutorium nostrum, *etc.*
℣ Dominus vobiscum, *etc.*
Ant. Domine Dominus noster.
Ps. 8. Domine Dominus noster, quam admirabile, *etc.*
Ant. Domine Dominus noster, quam admirabile est Nomen tuum in universa terra !
℣ Dominus vobiscum, *etc.*

OREMUS

Propitiare, Domine, *etc. (ut in Rituali Romano pro benedictione novæ navis).*
℟ Amen.
℣ Dominus vobiscum, *etc.*
✠ Sequentia Sancti Evangelii secundum Joannem.
℟ Gloria tibi, Domine.
In illo tempore : Manifestavit se iterum, *etc.* (Joan., XXI, 1-24).
℟ Laus tibi, Christe.
℣ Dominus vobiscum, *etc.*

[1] Pour le diocèse d'Alghero (Sardaigne).

OREMUS

Deus, qui dividens aquas ab arida, omnem animam in his viventem creasti, hominemque voluisti piscibus maris dominari : qui super marinos vortices ambulans ventis et fluctibus imperasti : Apostolorumque retia verbo tuo mirabiliter replesti : præsta quæsumus, ut in naviculis suis famuli tui ab omnibus periculis, te comitante, liberati, piscium multitudinem copiosam concludant, ac tandem ad æternæ felicitatis portum, meritis onusti, perveniant. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

OREMUS

Obsecramus te, Domine, Salvator noster, ut famulorum tuorum labores benedicere digneris, quemadmodum Apostolis tuis benedixisti dicens : Mittite in dexteram navigii rete, et invenietis : ut de abundantia tuæ benedictionis læti, te Redemptorem nostrum semper exaltemus benedictum in sæcula.
℟ Amen.

OREMUS

Respice, Domine, ad intercessionem Beatissimæ Virginis Mariæ, Sancti Petri, cæterorumque Apostolorum et Sancti *N. (Titularis navis benedicendæ)*, ut labores manuum nostrarum ne despicias ; sed tua sanctissima bene✠dictione, a nobis cuncta peccata repellas, pericula submoveas, et omnia nobis bona profutura concedas. Per Dominum, *etc.*
℟ Amen.
Sacerdos cum aqua benedicta navem aspergit dicens: Pax et benedictio Dei Omnipotentis, Patris et Filii ✠ et Spiritus Sancti, descendat super navem istam, et super omnes qui in ea erunt, et maneat semper.
℟ Amen.

III

8 mai 1912. — Décret d'introduction de la cause du V. Emmanuel Ribera, prêtre, Rédemptoriste (né à Molfetta en 1811, † à Naples le 10 nov. 1874).

IV

15 mai 1912.

Circulaire aux Evêques et aux Généraux d'Ordres pour la révision des leçons historiques de chaque Propre.

Illme et Rme Domine, uti Frater.

Quum Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ X magnæ curæ sit, ut Breviarii Romani reformatio ad unguem perficiatur ; operæ pretium erit, etiam lectiones historicas cuique diœcesi proprias ad trutinam revocare. Quamobrem gratissimum Summo Pontifici fecerit Amplitudo Tua, si pro virili curabit, ut in ista diœcesi Tibi commissa, viri periti eligantur qui, conlatis consiliis, historicas lectiones quas supra dixi, diligenter examinent easque cum vetustis codicibus, si præsto sint, aut cum probata traditione conferant. Quod, si repererint eas historias contra fidem codicum et solidæ traditionis in aliam formam a nativa degenerasse, omni ope adlaborent ut vera narratio restituatur.

Omnia vero maturius expendenda sunt, ne quid desit ex ea diligentia, quæ collocanda est in reperiendis codicibus, in eorum variis lectionibus conferendis et in vera traditione observanda. Nec profecto opus est festinatione : putamus enim spatium ad minus triginta annorum necessarium, ut Breviarii reformatio feliciter absolvatur.

Interea cum opus in ista diœcesi perfectum fuerit, Amplitudo Tua ut illud ad hanc Sacrorum Rituum Congregationem mittatur, pro sua pietate sataget : ita tamen, ut si quid in lectionibus historicis additum vel demptum aut mutatum fuerit, rationes quæ ad id impulerunt, brevi sed lucida oratione afferantur.

Dum hæc, de speciali mandato Summi Pontificis, Amplitudini Tuæ significo, diuturnam ex animo felicitatem adprecor.

Romæ, die 15 maii 1912.

Amplitudinis Tuæ

Uti Frater addictissimus

FR. S. CARD. MARTINELLI, *Præfectus*.

† PETRUS LA FONTAINE, Episc. Charystien., *Secretarius*.

NOTA. — Hisce similes litteræ missæ sunt ad Præpositos generales Ordinum seu Congregationum Religiosorum, quoad Propria Officiorum ipsis concessa.

S. Rote Romaine

23 février 1912.

STRASBOURG

Nullité du mariage Schmitt-Schmitt

Le 25 janvier 1898, Rosalie Schmitt, catholique, se mariait civilement à Strasbourg avec Léonard Schmitt, protestant, qui s'était fait passer pour catholique. Celui-ci refusa de se rendre devant un prêtre catholique. Désaccord entre les époux, enfin divorce civil le 22 mars 1899.

Le 8 avril suivant, la jeune femme épousait *civilement* Eugène Machin. Après quelques années de vie commune, elle demandait à l'autorité ecclésiastique de prononcer la nullité de son premier mariage, afin de régulariser le second.

Le 16 déc. 1909, la Curie de Strasbourg déclarait le mariage nul pour défaut de consentement de l'épouse.

Sur appel du défenseur du lien, la S. Rote a confirmé définitivement cette sentence, pour les raisons suivantes :

Le décret *Tametsi* n'ayant jamais été publié dans la ville de Strasbourg, tout consentement matrimonial exprimé même en dehors du curé et de deux témoins forme un vrai mariage, à moins de quelque empêchement dirimant. — Mais ce consentement matrimonial, Rosalie Schmitt ne l'a pas donné. Peu douée, mais bonne, elle ne connaissait pas ces dispositions canoniques, et elle ne croyait pas contracter mariage devant Dieu en souscrivant au mariage civil, qu'elle regardait seulement comme une *formalité* à remplir.

Quant à la cohabitation subséquente, elle la croyait permise à raison de son intention de contracter devant l'Eglise plus tard, quand son mari y consentirait. Dans ces conditions, les relations conjugales, que sa conscience erronée croyaient licites, n'ont rien changé à sa situation et n'ont pas fait disparaître sa résolution de ne vraiment contracter mariage que devant le curé catholique.

Citons ces passages sur les effets canoniques du mariage civil :

...Ecclesia nunquam declaravit, consensum mere civilem seu matrimonium civile ut tale sufficere ; sed requiritur semper *intentio contrahendi verum validumque matrimonium*, quæ prorsus distincta est ab intentione obtinendi *effectus civiles*. *Hac intentione* contrahendi verum matrimonium supposita, matrimonium civile in locis *non-tridentinis* contrahitur ut matrimonium verum et validum ; in locis autem *tridentinis* redditur saltem possibile quod consensus præstitus, qui ob defectum formæ substantialis est inefficax, sanetur et ita habeatur verum matrimonium. Deficiente autem hac intentione, in locis *non-tridentinis* matrimonium civile est semper invalidum, et *in locis tridentinis* est invalidum ex duplice capite, et tale matrimonium in nullo casu sanari potest in radice.

Unde et frequentes Summorum Pontificum monitiones et repetita sacrarum Congregationum præcepta ne catholici, coacti ad ineundum matrimonium civile, sive in locis tridentinis, sive in locis non-tridentinis, audeant inire matrimonium civile cum intentione contrahendi verum matrimonium, sed ut habeant intentionem solum acquirendi effectus civiles (Bened. XIV Const. « *Redditæ* » 17 sept. 1776 ; Const. « *Inter omnigenas* » 2 febr. 1777 ; Pii VI Instr. 28 maii 1793 ; Instr. Sancti Officii 17 febr. 1887 ; etc.). Nam intentio maritalis, seu intentio contrahendi per actum civilem matrimonium verum, in locis tridentinis involveret matrimonium attentatum, i. e. abusum sacramenti, et in locis non tridentinis matrimonium quidem revera contraheretur, sed sacramentum susciperetur contra claram et severam prohibitionem Ecclesiæ, ita ut in utroque casu committeretur sacrilegium.

Unde certum est matrimonium civile, in illis locis ubi forma tridentina contractus matrimonialis ut *conditio substantialis* validi matrimonii viget, nullo modo validum haberi posse.

Item constat matrimonium civile invalidum esse etiam in locis non tridentinis, si contrahentes intendant inire conjunctionem *mere civilem*, non autem verum matrimonium ; si vero in his locis veram conjunctionem *maritalem* inire intendant, valide eam ineunt, et quidem *propter hanc intentionem*.

Quomodo autem res se habet in dijudicanda validitate vel invaliditate matrimonii civilis in locis non tridentinis initi, si *dubium* existat de intentione habita ? Exoritur nunc quæstio valde controversa, utrum intentio contrahendi *verum* matrimonium in dubio sit *præsumenda*, necne ; seu utrum matrimonium civile habendum sit pro valido an pro invalido. Alii canonistæ, innixi decisionibus Romanarum Congregationum, docent, contrahentium intentionem ineundi verum matrimonium esse præsumendam, seu *præsumptionem stare semper pro validitate* matrimonii civilis, dum e contra alii id negant, et quidem propter rationes ex origine, natura et fine matrimonii civilis desumptas.

Tota quæstio est quæstio *facti* pro diversitate casuum. Ubi populus christianus sanctitatem, sacramentalitatem et indissolubilitatem matrimonii adhuc cognoscit et agnoscit ; ubi nempe hæ qualitates matrimonii christiani in scholis, catechesibus, prædicationibus, litteratura etc., iterum atque iterum docentur ; ubi conjuges catholici in matrimonio mere civili viventes a fidelibus uti impii et infames habentur et ut tales vitantur, revera supponendum est, catholicos contrahere matrimonium civile ea sola intentione, ut observent legem mere civilem et obtineant effectus civiles, eosque matrimonium civile nequaquam ut conjunctionem vere maritalem inire velle.

In talibus casibus ergo jure ac merito supponi potest vel debet, contrahentes catholicos matrimonium civile uti cæremoniam mere civilem vel negotium mere juridicum ad consequendos effectus civiles considerare. Ceterum, tunc temporis quando agebatur de introducendo matrimonio civili obligatorio in imperio germanico, ipse secretarius Status Nieberding deputatis imperii ex officio declaravit, matrimonium civile nil aliud fore nisi negotium mere juridicum ad obtinendos effectus civiles, quo fiebat ut etiam deputati catholici votaverint pro lege civili id matrimonium civile introducente.

At, his non obstantibus, dicendum est, non *semper* et non in *omni* casu in catholicis Germaniæ

stare præsumptionem pro invaliditate matrimonii civilis. Si enim agitur de aliquo catholico, qui in rebus religiosis non sufficienter instructus fuit in schola, qui adolescens emigravit in regiones acatholicas, qui jam per annos præcepta religionis catholicæ non amplius implevit, uno verbo, si agitur de aliquo catholico *indifferenti* ac *tepido*, vel si agitur de membro alicujus societatis vel sectæ antichristianæ vel anticatholicæ, v. g. anarchistarum, socialistarum, massonicorum etc., vel de aliquo qui inclinat ad principia irreligiosa aut liberalia, qui forte religionem irridet et odit etc., tunc in tali catholico semper præsumere licet, eum ideo solum matrimonium civile contraxisse, quia putaverit id esse sufficiens ad ineundam veram conjunctionem maritalem, præsertim si agatur de matrimonio inito cum persona acatholica, quæ juxta principia suæ religionis putat, ecclesiasticam celebrationem matrimonii non esse necessariam ad constituendum validum matrimonium. Quare pro Germaniæ catholicis ut regula in praxi statui potest : *In genere* præsumptio stat *pro invaliditate* matrimonii civilis, si contrahitur a veris catholicis qui officia religionis implent ; præsumptio e contra stat pro *validitate* matrimonii civilis, si initur a catholicis indifferentibus vel Ecclesiæ ac vitæ religiosæ alienis, qui celebrationem matrimonii in facie Ecclesiæ explicite negligunt.

Hinc matrimonium civile objective et in se est invalidum, excepto casu speciali quo contrahentes idem esse validum subjective putaverint...

Secrétairerie d'Etat

1o 30 avril 1912. — Lettre à M. le chanoine Tissier, archiprêtre de la cathédrale de Chartres, pour l'hommage de ses ouvrages.

2o 17 mai 1912. — Lettre à MM. les chanoines Dubarat et Daranatz pour l'hommage de leurs *Recherches sur la ville et sur l'Eglise de Bayonne*.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

A. Gardeil, O. P. **La « Certitude probable ».** In-8 de 92 p., 1 f. 50. — **La Crédibilité et l'Apologétique.** *2e édit. refondue et augmentée.* In-12 de xx-332 p., 3 f. 50. — Paris, Gabalda.

Sur la fin de 1907, le R. P. Gardeil publiait la première édition de *La Crédibilité et l'Apologétique*. L'ouvrage fut immédiatement admiré, utilisé, commenté, mais aussi, discuté. Les éloges étaient mérités : la pensée était originale, puissante, et, par sa fidélité quasi littérale à la doctrine de S. Thomas, prenait, au milieu des théories de seconde main actuellement en cours, un air de jeunesse avec, dans l'affirmation, je ne sais quoi d'incisif et de péremptoire qui forçait l'attention. L'auteur précisait admirablement la notion de crédibilité et le champ de l'apologétique : sur ce point l'adhésion a été unanime et les idées du R. P. sont en passe de devenir classiques. Il appliquait à l'acte de foi l'analyse psychologique que S. Thomas a faite de l'acte humain en général, et il en résultait une lumière très vive, qui éclaire certains recoins obscurs de la théorie thomiste de la foi, et dont bénéficie même la conception catholique universellement admise. Par là, le R. P. méritait vraiment la reconnaissance dont apologistes et théologiens ne lui ont pas ménagé l'expression.

Mais ce qui contribua non moins que ces qualités solides au succès et à la réputation de l'ouvrage, ce fut une théorie spéciale qui s'y trouvait exposée et les discussions qu'elle fit naître.

A la suite d'une analyse très minutieuse des actes qui préparent et constituent l'adhésion de foi, le R. P. avait cru pouvoir admettre des « suppléances subjectives de la crédibilité rationnelle », qui, dans les cas où les motifs objectifs de crédibilité imparfaitement connus n'aboutissent qu'à justifier un assentiment probable, viennent renforcer l'adhésion par des attraits moraux et surnaturels, et permettent de passer outre et de faire l'acte de foi. Il solutionnait ainsi sans effort certaines difficultés d'ordre concret qui font le tourment de la plupart des théologiens : foi des simples, des enfants, etc. — Sauvegardait-il suffisamment le caractère rationnel de l'acte de foi ? M. Bainvel, en une série d'articles de la *Revue pratique d'apologétique* (1er mai, 1er juin et 1er août 1908), émit sur ce sujet des doutes fortement motivés. (Cf. sur cette controverse *Ami* 1909, p. 563-564). Il rappela, entre autres choses, que le jugement de crédibilité spéculative devait être moralement certain et non pas seulement probable ; et en second lieu il demanda qu'on voulût bien lui expliquer en quoi consistaient au juste ces « suppléances subjectives », et par quel mécanisme elles pouvaient assurer la *certitude* d'un jugement qui, en soi, n'était que probable.

A la première difficulté, le R. P. Gardeil répond par la brochure « *La Certitude probable* », parue d'abord en articles dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*. Il y déclare que sa conception du *probable* n'est point du tout celle de M. Bainvel ni des probabilistes, et il en formule une définition nouvelle, ou plutôt renouvelée, nous dit-il, de S. Thomas et des auteurs qui ont écrit avant les querelles du probabilisme. Nous ne pouvons songer à résumer ici les explications, parfois un peu subtiles, du R. P. ; marquons-en seulement le terme.

Pour lui, le *probable* est le *vraisemblable*, c'est-à-dire l'analogue du vrai : de soi, il détermine un assentiment de l'esprit : aussi il est impossible qu'une même intelligence considère jamais deux propositions contradictoires comme simultanément *probables :* si l'une est vraiment *probable*, l'intelligence s'y range et *ipso facto* s'enlève la possibilité de regarder l'autre comme *probable*. — Cette conception du *probable* fera-t-elle son chemin ? Nous en doutons fort : elle a pour elle l'histoire peut-être, mais contre elle, l'usage à peu près universel aujourd'hui, sanctionné par des documents ecclésiastiques dont le dernier en date est le Décret *Lamentabili*. On voit du moins l'intérêt que cette brochure présente pour la théologie morale, et nous pouvons prévoir de ce côté des discussions qui ne manqueront pas d'intérêt. En attendant, il est indéniable que cette définition du *probable* garantit provisoirement d'une manière suffisante la position prise par le R. P. dans le problème de l'acte de foi. Sa « *certitude probable* », malgré de notables différences, fait songer à la « certitude morale » telle que nous la présente Ollé-Laprune dans quelques-unes de ses meilleures pages. L'une et l'autre, bien entendues, suffisent à sauvegarder strictement la légitimité rationnelle de l'acte de foi. C'est ce que montre le R. P. dans sa nouvelle édition de *La Crédibilité et l'Apologétique*, où il fait l'application des principes posés par lui dans *La Certitude probable*.

Par contre-coup, cette théorie du probable met

en meilleure posture la théorie des « suppléances subjectives ». Leur rôle n'est pas de donner à l'assentiment une certitude que les motifs de crédibilité étaient impuissants à produire, ainsi qu'on avait pu le croire en lisant certaines pages de *La Crédibilité et l'Apologétique* 1re édition ; elles se bornent à affermir une « *certitude probable* » préexistante. Par là se trouve détournée la pointe la plus menaçante de la seconde difficulté dont nous parlions tout à l'heure. Le R. P. Gardeil s'était déjà expliqué sur ce point dans sa *Réponse à M. Bainvel (Rev. prat. d'Apol.*, 1er et 15 nov. 1908). Il y revient dans la nouvelle édition de son livre, principalement dans la préface et dans un appendice intitulé : « Du rôle moteur des suppléances de la crédibilité ». Son opinion ainsi précisée, approfondie et étayée, se présente avec une cohérence et une puissance plus grandes ; les autorités auxquelles le R. P. se réfère, la facilité avec laquelle son explication vide de leur contenu psychologique les analyses fidéiste et moderniste de l'acte de foi achèvent d'assurer à cette opinion une force et une actualité qui entraîneront l'assentiment de beaucoup.

Nous ne pensons pas cependant que le R. P. soit suivi par tous jusqu'au bout. Les « suppléances subjectives » sont depuis longtemps connues des théologiens, quoique sous un autre nom : mais, ici, leur rôle est singulièrement accentué. De plus, le meilleur de leur force vient de la lumière surnaturelle dans laquelle elles sont baignées au moment où elles apparaissent à l'esprit ; mais que vaudraient-elles en soi, si la lumière surnaturelle qui les met en valeur faisait défaut ? Le R. P. n'admet pas qu'on pose cette question, car il soutient la surnaturalité substantielle et nécessaire du jugement de crédibilité formulant l'obligation de l'acte de foi, et il en trouve la preuve dans la théorie thomiste de la surnaturalité substantielle des vertus infuses en général. (Cf. *Rev. pr. d'Apol.*, 15 nov. 1908, p. 274 ss.). Mais à son tour cette théorie thomiste est discutée, et son application à l'acte de foi formellement contredite par des auteurs dont les noms et les raisons comptent en dehors de l'école thomiste, tels Suarez et De Lugo. Voilà pourquoi, nous semble-t-il, la thèse du R. P. Gardeil, même dans cette seconde édition de son ouvrage, rencontrera encore, en même temps que des adhésions convaincues, des réserves motivées.

Mais cette thèse n'est point tout l'ouvrage, et même ceux qui hésitent à suivre le R. P. jusqu'à ces parages mal éclairés où les opinions restent libres, éprouvent un vif plaisir à l'y voir évoluer avec tant d'aisance et d'assurance. A plus forte raison retireront-ils plaisir et profit de tant de pages lumineuses pour qui voudra se donner la peine de les approfondir, et où les apologistes apprendront la route à suivre pour arriver à la démonstration de la crédibilité, et les directeurs d'âmes les ressources à mettre en œuvre pour faire éclore ou fortifier la foi.

Peut-on croire sans être un imbécile? par H. Desprez. — In-12 de XI-326 p., 3 f. 50. — Paris, lib. des Saints-Pères.

Eléments d'Apologétique. — T. III. *Objections et Problèmes,* avec Table analytique de tout l'ouvrage, par J. de la Paquerie. — In-12 de 538 p., 4 f. — Paris, Bloud.

L'idée de Dieu dans les Sciences contemporaines. *Les Merveilles du corps humain,* par le Dr L. Murat, lauréat de l'Académie de médecine, en collaboration avec son frère, le Dr Paul Murat. — In-8 écu de CXXXVIII-752 p., 6 f. — Paris, Téqui.

Volcans et Tremblements de terre, par A. de Lapparent, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Sciences. In-8 de 380 p., 76 gravures, 5 f. — **Les Abeilles et leurs Ruches,** par Paul Lemaire. In-16 de 82 p., 1 f. 50. — **Preuves de l'Immortalité de l'âme,** par Mgr Schneider, évêque de Paderborn. In-16 de 62 p., 0 f. 60. — Paris, Bloud.

I. — Le brave homme que M. H. Desprez ! Et comme nous aimons l'entendre, dans son livre, partir en guerre contre ceux qui trop souvent parmi nous ont tendance « à présenter notre défense comme des agneaux qui seraient attaqués par des loups et à ne faire appel qu'à des raisons sentimentales ! » Il y a des gens qui sont toujours à prendre une attitude de suppliants, à plaider les circonstances atténuantes, à demander grâce pour nos églises et nos pratiques religieuses à peu près du même ton qu'on ferait pour de petites manies qui ne nuisent à personne ! Est-ce là être fier de sa religion et croire à sa religion ? Est-ce là le moyen de gagner et d'amener à nous les caractères fiers et énergiques qui ne demanderaient qu'à venir à nous s'ils nous voyaient animés d'une foi un peu plus vigoureuse en la solidité de notre cause ?

M. H. Desprez prend pour épigraphe de son livre le mot du fameux instituteur Morizot : « *Ceux qui croient en Dieu sont des imbéciles.* » Et là-dessus il bâtit, non pas certes une réfutation théologique ou une œuvre d'apologétique dogmatique, — il est catholique laïc et se garde d'empiéter sur un terrain qui n'est pas le sien, — mais il prend vigoureusement l'offensive. Ces gens qui nous reprochent de croire en imbéciles, ne savent pas le premier mot de ce qu'est notre foi, ni sur quoi elle s'appuie. Ils ne croient pas eux-mêmes, mais ce n'est pas sur des raisons d'ordre purement intellectuel qu'ils basent leur refus de croire : comme dit Maurras : « Et voici la faiblesse humaine enfin sentie : la sensibilité se mêle à la pensée ». Ils croient à la science ; mais il arrive à leur foi scientifique d'être aussi passionnée, aussi aveuglée par la passion que l'est leur incroyance religieuse : témoin la légèreté imbécile avec laquelle ils acceptent les yeux fermés des hypothèses nullement prouvées, mais qu'ils supposent devoir ennuyer les catholiques.

En une série d'appendices, qui remplissent plus du tiers du volume, M. Desprez aborde, avec sa vaillance coutumière, quelques-unes des objections historiques que nos ennemis sont toujours à nous jeter à la tête : Wassy, la Saint-Barthélemy, Galilée, Etienne Dolet, Giordano Bruno, le chevalier de La Barre, Ferrer, etc.

II. — M. le chanoine de la Paquerie achève en ce IIIe volume un Cours d'Apologétique qui méritera de rester longtemps l'un des plus universellement goûtés, l'un des plus pratiques pour les milieux les plus divers. C'est l'Apologétique par le bon sens ; et le bon sens est un grand maître quand il est servi, comme c'est le cas ici, par toute une vie de labeur scientifique et de dévouement aux âmes.

Ce tome III est tout entier en objections accompagnées de leurs réfutations. Elles sont distribuées sous un certain nombre de rubriques (70 ou 80) qui elles-mêmes sont classées par ordre alphabétique. Chaque objection est formulée en langage simple, clair, populaire (il en est peu parmi elles que nous ne reconnaissions au passage, pour les avoir souvent ouïes sur les lèvres de nos ouailles) ; et la réfutation, courte, incisive, spirituelle sans viser à l'esprit, empreinte de charité et d'un profond respect d'autrui, dit toujours l'essentiel, surtout quand il s'agit d'objections d'ordre philoso-

phique et moral (qui sont de toutes les plus communes, les plus populaires comme on sait, les plus profondément incrustées au cerveau des simples, les plus dures à déraciner). Les objections tirées de l'histoire ont leur place ici aussi, et l'auteur ne prétend pas assurément dire le dernier mot sur ces sortes de questions, qui se renouvellent sans cesse sous la pioche des érudits ; mais il dit toujours quelque chose, et beaucoup, et d'excellent.

En 16 pages, une table analytique et alphabétique des trois volumes.

III. — Le Dr Murat nous donne le tome III de son grand ouvrage, avant que le tome II ait paru. Nous avons pu étudier, dans son tome I, les merveilles de l'astronomie, des sciences physiques et du monde végétal. Le tome II sera consacré au monde animal ; mais dès aujourd'hui nous sommes heureux de posséder le tome III ; l'auteur le consacre tout entier au « chef-d'œuvre de la nature », au corps humain.

Ce sont pages écrites par un homme de science, mais qui, grâce à la méthode suivie, grâce à la clarté limpide de l'exposé, grâce à la chaleur que dégage cette clarté même, seront accessibles à tous les lecteurs, et non seulement accessibles, mais captivantes. Ces 900 pages sont une merveille de raccourci, aussi vivant qu'il est dense. On regrette seulement que l'auteur ait voulu tout condenser en un volume. Pour la commodité de l'usage, pour l'élégance du format, la répartition en deux volumes eût été la bienvenue : détail si l'on veut, mais c'est un de ces détails qui ne sont pas sans importance, et même les hommes de science savent faire de ces menus sacrifices aux grâces.

Dans ce volume donc, le Dr Murat nous expose tout ce que les découvertes modernes nous ont appris de la structure et du mécanisme du corps humain : cerveau, bulbe et moelle épinière, p. 3-62 ; le cœur, le fleuve sanguin, les 25 trillions de globules rouges et les 37 milliards de globules blancs, la lutte antimicrobienne (phagocytose : tactique phagocytaire, corps d'élite, champs de bataille, cimetières de bacilles et de phagocytes), p. 62-112 ; le larynx ; l'appareil pulmonaire ; l'appareil urinaire (les 900.000 filtres, serpentins et siphons des reins) ; l'appareil digestif (foie) ; l'architecture osseuse ; le système musculaire ; l'oreille (la harpe aux 6.000 cordes juxtaposées et de longueur décroissante, accordées à 1/64e de demi-ton d'intervalle, 800 cordes réparties sur chaque octave ; 36.000 cellules auditives et 720.000 cils vibrants) ; l'œil, appareil de photographie et de téléphotographie (près de deux cents pages sont données aux merveilles de l'œil, p. 351-234) ; — organes prétendus inutiles (objections à la finalité biologique) ; défense de l'organisme (immunité ; sérums et vaccins ; organes protecteurs spéciaux) ; etc., etc.

On sort émerveillé de chacun de ces chapitres. Le Dr Murat a inscrit comme titre générique à ces trois volumes, « *l'idée de Dieu dans les sciences contemporaines* ». Mais, Dieu ! il n'a pas besoin de nous en parler : il nous le montre ; chacune de ses pages le chante. Dieu ! c'est le cas de redire, après cette lecture, le mot de J.-Henri Fabre : « Dieu ! je n'y crois pas, je le vois ! » Voilà la meilleure des apologétiques, celle qui n'a pas l'air d'en être, celle qui, par un simple et complet exposé scientifique, amène l'adhésion.

L'apologétique proprement dite, ou discussion des théories adverses, est condensée dans la longue introduction qui ouvre ce tome III : historique de la preuve biologique des causes finales, insuffisance des théories biologiques mécanistes et purement physico-chimiques ; exposé et discussion des doctrines transformistes.

IV. — Comment ne pas entendre aussi cette voix de Dieu à travers les foudres et les éclairs qui sillonnent le livre de M. de Lapparent ? On a dit souvent de M. de Lapparent que son nom seul était une apologétique vivante. Oui ; et il faut féliciter les éditeurs intelligents et zélés qui ne laissent rien perdre du fruit des labeurs d'un tel savant. Les chapitres qui forment ce recueil avaient paru dans nos grandes revues au cours des dernières années de M. de Lapparent : on sera heureux de les retrouver ici.

Onze chapitres : tremblements de terre ; frémissements de l'écorce terrestre ; le Vésuve et la Somma ; le feu central ; le volcanisme ; l'étude systématique des tremblements de terre ; le progrès des études sismologiques ; la catastrophe des Antilles ; les éruptions de la Martinique, du Vésuve ; San Francisco.

V. — *Maximus in minimis Deus;* la Providence n'est pas moins touchante dans les abeilles qu'elle n'est terrible et grondante dans les tremblements de terre. Le petit livre de M. Lemaire est tout pratique : 1° histoire naturelle des abeilles, leur vie, leurs produits, leurs ennemis, et 2° fixisme et mobilisme (ruches fixes et ruches mobiles) ; pour terminer, calendrier agricole, « envoi » et listes de fournisseurs d'articles pour apiculture.

VI. — Le regretté Mgr Schneider était, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, le grand théologien de l'au-delà. Son principal ouvrage a été traduit déjà en français ; et l'on sera heureux de trouver, dans l'opuscule que nous annonçons, une démonstration rapide de l'immortalité de l'âme, en même temps que la réfutation des objections du matérialisme et du scepticisme.

S. THOMÆ AQUINATIS. **Quæstiones disputatæ de Anima. Ed. nouvelle avec introd. et notes par M. l'abbé F. Hedde, prof. à la Faculté de Théologie de Lyon. — In-12, de XLVIII-350, p., 3 f. 50. — Paris, Gabalda.**

S'il est un ouvrage qui vienne à son heure, c'est bien celui-ci. Depuis plusieurs années, on ne cesse de réclamer une édition de textes choisis de saint Thomas et des grands scolastiques, que l'on puisse mettre entre les mains des étudiants en philosophie, comme cela se pratique pour la littérature et la philosophie dans les écoles qui suivent en France les programmes officiels de l'Université. En 1910 et 1911, des vœux en ce sens furent émis aux Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires. En même temps on annonçait la préparation d'un volume du R. P. Hedde qui comblerait cette lacune. L'ouvrage paraît aujourd'hui.

L'auteur a eu en vue les étudiants en philosophie, principalement, mais non exclusivement ecclésiastiques. Il a pensé avec raison que rien ne leur serait plus profitable que de prendre contact avec le texte même du Docteur Angélique. Il a choisi pour le leur présenter un ouvrage court, complet en lui-même, purement philosophique, et important par les matières qu'il traite.

L'introduction fait connaître brièvement la vie et les principales œuvres de S. Thomas, rappelle les grandes lignes de la psychologie thomiste, et caractérise la langue de S. Thomas. Cette dernière étude est faite *con amore* et particulièrement remarquable ; elle démontre que les mérites littéraires du grand Docteur ne devraient pas être dédaignés ; la protestation du P. Hedde contre leur méconnaissance systématique portera-t-elle quelque fruit ? Nous le souhaitons fort, sans trop nous y attendre, tant sont invétérés certains préjugés...

Le R. P. a collationné avec soin le texte de S. Thomas et y a ajouté des notes en français. Celles-ci n'ont rien d'un Commentaire proprement dit : elles traduisent une expression difficile, soulignent un point de doctrine, donnent une référence, etc., un peu comme dans les éditions classiques des chefs-d'œuvre de la littérature latine ou grecque.

Ce travail intéressant, soigné, opportun, ne peut manquer d'avoir le plus favorable accueil. Son existence seule est un très heureux symptôme, puisqu'elle marque un retour toujours plus accentué à la philosophie scolastique.

Quelques remarques en terminant. Je ne critiquerai pas le choix du *De Anima ;* bien que ce traité contienne quelques longueurs, quelques obscurités de style, ce choix est heureux. Mais certaines notes me paraissent sujettes à révision. Ainsi, p. 52, on lit une note (note 3) de saveur légèrement pragmatiste, qui ne me paraît nullement justifiée par le texte de S. Thomas, où le mot *intelligere* doit être pris substantivement. — P. 60, le mot *ponere* est traduit par *admettre :* c'est affaiblir l'idée. — P. 65, le passage de S. Thomas auquel se réfère la note 4 est-il ponctué correctement ? — Enfin, car je m'en voudrais de multiplier ces minuties, p. 77, ces *Quidam Catholici* qui « *posuerunt quod intellectus agens sit ipse Deus* » sont-ils vraiment des « averroïstes chrétiens », occasionnalistes et ontologistes avant la lettre, ainsi que l'affirme la note 2 ? La citation de S. Jean (dont la référence devrait être donnée à des élèves non ecclésiastiques) ferait plutôt songer à S. Augustin. (Cf. S. Thomas, *Quæst. disp.*, *De spirit. creat.*, art. 10, *præsert.* ad 8 ; — Sertillanges, *S. Thomas d'Aquin*, t. II, p. 164. — Sur la distinction entre la théorie de S. Augustin et celle des averroïstes ou des ontologistes, cf. Portalié, *Dict. de Théol. cath.*, col. 2335-2336).

La Prière. ***Essai de psychologie religieuse*****, par J. Segond, prof. de philosophie au lycée de Toulon et maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Aix. — In-8 de 363 p., 7 f. 50. — Paris, Alcan.**

La Vie meilleure par la Prière, par le P. Badet, de l'Oratoire. In-12 de 282 p., 3 f. 50. — Le Cycle des Hymnes de l'Eglise en vers français ***et les poèmes religieux des Philippins de Rouen*****, par Edw. Montier. In-16 carré de 348 p., 3 f. — Paris, Bloud.**

Vivre, ou se laisser vivre ? par Pierre Saint-Quay. In-12 de XV-327 p., 3 f. 50. — Pensées choisies du P. de Ponlevoy, S. J., par le P. Ch. Renard. In-18 de VIII-363 p., avec portrait, 1 f. — Paris, Téqui.

Paroles de Jésus sur la Montagne. ***Entretiens d'un quart d'heure pour les jeunes chrétiens de ce temps*****, par M. Chabot, vicaire général, supérieur de l'Institution Richelieu à Luçon. — In-16 de 288 p., 2 f. 50. — Paris, Beauchesne.**

Le Discours de Jésus sur la Montagne, par S. Gamber, chanoine titulaire de Marseille. — In-12 de 166 p., 3 f. — Paris, Lethielleux.

Vie mondaine et vie chrétienne, par le chanoine H. Dutoit, vice-recteur de l'Université catholique de Lille. — In-12 de 90 p., 1 f. — Lille, R. Giard.

I. — Le livre de M. Segond est une thèse, présentée à la Sorbonne pour le Doctorat ès-lettres. L'auteur est protestant, mais protestant croyant, et certainement aussi, protestant priant. On sent qu'il a écrit son livre dans le recueillement que commande le sujet ; et la soutenance elle-même, à la Sorbonne, a été comme un spectacle pieux (malgré la mauvaise humeur de M. Durckheim, qui présidait le jury).

Le point de vue auquel se place M. Segond est indiqué par le sous-titre même de son livre : *Essai de psychologie religieuse*. — Il s'est donc proposé autre chose que les *historiens* proprement dits, qui s'en tiennent à une étude purement descriptive et empirique des formes de la prière, soumises ensuite à une classification objective, ou du développement même de la prière, à partir des formes simples, grossières, superstitieuses pour s'élever jusqu'aux formes supérieures, et pures, désintéressées. — Il ne fait pas non plus œuvre *confessionnelle*, et ne vise pas à dogmatiser, non plus qu'à édifier. — Il s'élève aussi au-dessus de la simple *phénoménologie*, qui se borne à déterminer la valeur de la prière dans le système rationnel de l'expérience, en dehors de toute affirmation métaphysique transcendante, en dehors de toute affirmation « vraiment réaliste touchant le surnaturel et l'action divine ». — D'autres encore ont abordé ce problème de la prière du point de vue des *sciences de la nature*, pour se demander si l'efficacité présumée de la prière est compatible avec les lois du monde physique... — Tous ces points de vue ont leur légitimité ; et M. Segond utilisera les conclusions, ou les recherches, ou les indications des historiens, des sociologues, des théologiens, des philosophes, des physiciens et des psycho-physiciens. Mais il les utilisera psychologiquement.

Et il a dû d'abord établir la légitimité même de son point de vue psychologique, à l'encontre de ses adversaires, qui sont nombreux dans le monde des philosophes modernes. Pour ceux-ci, il n'y a pas de problème psychologique de la prière : la prière n'est pas un phénomène réel, mais purement illusoire : nous croyons prier, nous croyons démêler dans notre conscience psychologique un état de prière : illusion ! Le phénomène *vrai*, ce n'est pas ce que nous appelons prière, mais ce seront tels troubles du système nerveux ou telles phases de la nutrition qui nous donnent l'illusion de l'état de prière, ou bien encore ce seront telles données sociales objectives dont notre prétendu état subjectif de prière ne sera que l'illusion symbolique, illusoire et confuse. Nous croyons prier : pas du tout : simple affaire de nerfs, ou d'estomac qui ne fonctionne pas, disent les uns, tandis que les autres, moins réalistes, diront que c'est affaire du milieu social où nous vivons : nous croyons prier, ce n'est pas nous qui prions, c'est la collectivité : notre conscience individuelle n'est pour rien là-dedans : ce que nous prenons pour un état personnel de prière n'est que la manifestation d'états d'âme collectifs.

On reconnaît, dans cette attribution sociologique de la prière, une théorie chère à M. Durckheim : « La religion, dit-il, a pour origine, non des sentiments individuels, mais des états de l'âme collective, et elle varie comme ces états... Le problème se pose en termes sociologiques... Les forces devant lesquelles s'incline le croyant sont le produit direct de sentiments collectifs qui ont été amenés à prendre un revêtement matériel... C'est évidemment la foi privée qui est dérivée de la foi publique. » Tout dogme est une œuvre « sociale », comme tout rite. A la Sorbonne, à la soutenance, M. Durckheim a maintenu opiniâtrément que le problème de la prière est tout entier en données sociologiques, à l'encontre de M. Segond, qui veut y faire entrer des données psychologiques. Ils ont discuté longuement, de candidat à juge ; ils auraient pu discuter sans fin, M. Durckheim se refu-

sant à toute concession et ne cessant d'opposer son point de vue, bloc intangible et irréductible, au point de vue de M. Segond.

M. Segond distribue son travail en neuf chapitres : le recueillement ; l'aspiration ; le sentiment de présence ; l'abandon ; le soliloque et le colloque mystiques ; la demande et la prière d'intercession ; la prière collective et rituelle ; les origines de la prière et le subconscient ; la croyance à l'efficacité de la prière.

Il va de soi que nous aurions des observations et des réserves à présenter. Nous ne nous y attarderons pas. Ce serait, au surplus, inutile. Ce que nous avons dit de la religion de M. Segond suffit à marquer que son livre n'est pas à l'adresse de tout le monde. Nous nous bornerons à rendre hommage à la conscience, à la hauteur d'âme dont il fait preuve tout le long de son travail. Il n'a pas toujours compris nos écrivains ascétiques et mystiques ; mais il les a étudiés profondément ; il a vécu longuement dans le commerce de saint Augustin, de Cassien, de saint Denys l'Aréopagite, de saint Thomas et de saint Bonaventure, de saint Ignace et de saint François de Sales, de saint Jean de la Croix et de sainte Thérèse, des premières Mères de la Visitation et de la B. Marguerite-Marie, de Bossuet et de Fénelon (et aussi de l'inévitable Mme Guyon, à qui, en milieux universitaires, on attache une importance qu'elle ne mérite pas, puisqu'elle ne représente pas la Tradition catholique). Il cite beaucoup le P. Faber, « l'un des théoriciens, dit-il, les plus autorisés de la prière catholique orthodoxe au dernier siècle. » Il cite trop ; et au point de vue strictement littéraire, la multitude touffue de ces citations, si habilement enchâssées qu'elles soient dans son exposé, est un défaut de composition, et l'on y sent un homme qui semble craindre de faire un pas sans appui. Mais c'est une crainte qui est si rare, et le défaut opposé est si fréquent, l'on trouve tant de gens qui parlent de ces choses étourdiment et comme au pied levé, que nous devons savoir gré à M. Segond de la gravité qu'il apporte à son sujet. Le sens théologique de ceux qui parmi nous le liront, corrigera les erreurs qu'il ne pouvait éviter.

II. — Dans la belle langue, à la fois ardente et très châtiée qu'on lui connaît, le P. Badet nous dit quelques-uns des bonheurs que nous apporte la prière : comment elle est pour nous source de lumière, source de force, source de paix, ce qu'elle ajoute à nos joies, ce qu'elle ôte à nos douleurs ; la prière en famille, source de respect mutuel et sauvegarde de l'amour mutuel ; la prière de l'enfant ; comment la prière transfigure le pauvre et transfigure aussi le riche en le rendant bienfaisant ; comment elle transfigure la vie nationale...

III. — Le recueil de M. Edw. Montier est un très beau livre de prières. Le texte latin liturgique est en regard de la version française, et l'on pourra donc prendre le volume avec soi pour les offices. C'est vraiment de la poésie. Des divers essais de traduction de nos hymnes, nous n'en connaissons pas qui approchent de celui-ci. Et M. Edw. Montier a respecté, dans sa version, non pas le mètre latin, qui n'est pas compatible avec notre langue, mais le chiffre des syllabes, en sorte que nos hymnes, dans cette nouvelle traduction, pourraient se chanter sur l'air latin lui-même. En tout, une soixantaine d'hymnes et proses (dont quelques psaumes). L'auteur y a ajouté les chants des « Philippins » de Rouen (voir, sur les « Philippins, » *Essaims nouveaux*, *Ami* 1911, p. 741), chants tous chrétiens (prières pour les conscrits, hymnes de mariage, le Rutli des Philippins, les chevaliers de la Vierge, etc.), et souvent aussi dans un rapport étroit avec la liturgie : pastorale pour Noël, mages Philippins pour l'Epiphanie, Chandeleur, *Lætare*, chant Pascal, etc. Ce chant Pascal est une adaptation de l'*O filii*, et peut se chanter sur l'air de l'*O filii :*

> Chers Philippins de la Cité,
> Le Roi de gloire et de beauté
> Est aujourd'hui ressuscité. Alleluia.
>
> Les cloches enfin de retour
> Carillonnent un chant d'amour
> Et nos cœurs sonnent à leur tour. Alleluia.

Puis, dialogues très gentils, et charmants de naturel, entre les Saintes Femmes et les Apôtres : les Apôtres, par exemple :

> Mais tout cela n'est pas prouvé ;
> Le soleil est à peine levé :
> O femme ! vous avez rêvé. Alleluia.

Sur quoi Marie-Madeleine :

> Mais je l'ai vu, moi, Magdeleine :
> Il jardinait seul dans la plaine,
> Je ne l'ai pu toucher qu'à peine. Alleluia.

Les disciples d'Emmaüs :

> Comme le soir était venu,
> A l'auberge on l'a retenu,
> Et tous deux l'avons reconnu. Alleluia.

Et c'est Jésus ensuite qui apparaît. Et Thomas qui n'est pas là. Mais il sera là la prochaine fois. Et nos lecteurs vont, eux aussi, comme saint Thomas, faire la forte tête et ne pas croire au témoignage que nous rendons de ce charmant recueil. Mais qu'ils y viennent, comme saint Thomas... *Venite et videte... Gustate et videte... Psallite...* Voyez, chantez, et faites chanter.

IV. — *Vivre, ou se laisser vivre?* porte en sous-titre : *Conseils aux jeunes gens*. C'est l'œuvre d'un professeur laïc. C'est une œuvre de foi, et d'expérience, et de dévouement ardent à la jeunesse. L'auteur écrit pour des chrétiens ; il leur demande « qu'ils pensent un peu plus qu'ils ont une âme ;... qu'ils l'examinent et en développent toutes les facultés, comme un athlète fait de son corps, d'abord sans relief, saillir peu à peu les muscles par le travail... Dirigeons notre vie, au lieu de la laisser couler au fil des jours... »

Et avant de se mettre en route vers cet idéal, le premier viatique dont l'auteur munit son jeune homme, c'est la prière (chapitre I), « le premier, le plus fondamental de nos devoirs religieux »... Ensuite : le dimanche ; les Sacrements ; pratiques de piété ; vie d'union avec Dieu ; vertus morales (sincérité, volonté, respect du beau, ordre et exactitude) ; influences et préjugés ; la famille ; camarades et amis ; vacances ; devoirs professionnels, à l'école et après l'école ; lecture ; œuvres ; tentation, chute et relèvement ; etc.

Très beau livre, précédé déjà d'une très belle lettre de Mgr Baudrillart.

V. — On avait recueilli jadis, en deux forts volumes, les opuscules ascétiques et lettres du P. de Ponlevoy. Pour ramener sur ces vigoureuses pages l'attention du public, qui trop facilement perd de vue les gros livres, le P. Renard a eu l'excellente idée d'en extraire les *Pensées choisies*, qui paraissent aujourd'hui. Il les a groupées sous cinquante-neuf titres (Dieu, la maison de Dieu, la parole de Dieu ; J.-C. ; la Sainte Vierge ; saint Joseph ; foi, espérance, charité, humilité, douceur, courage, caractère, etc. ; l'âme et le corps, vêtement, politesse, etc. ; croix et souffrance, péché et pécheur, misère et miséricorde ; fins dernières, etc.). Nous souhaitons à nos lecteurs de prendre contact avec ces pages : ils ne les ouvriront jamais sans y puiser lumière et réconfort. Et puis, elles les

mettront en goût de relire le grand éducateur et le grand directeur d'âmes que fut le P. de Ponlevoy.

VI. — Le nouveau recueil de M. Chabot comprend trente-deux allocutions, qui toutes ont pour texte quelque verset du Sermon sur la Montagne (Matth., V, VI, VII) : les huit béatitudes, la charité et le pardon des injures, la prière, le service de Dieu et le royaume du démon, les loups ravisseurs, la Providence, la porte étroite, les demi-chrétiens, etc. Nous savons que le premier volume de M. Chabot a été très goûté, surtout dans nos maisons d'éducation : on en a aimé la parfaite dignité de ton et une élévation de pensée qui ne nous transporte là-haut que pour nous aider à mesurer mieux la portée de nos actes et à mieux accepter par conséquent les avis pratiques qui nous sont donnés ensuite. On sera heureux de retrouver les mêmes qualités dans cette seconde série.

VII. — Une question préalable se pose et indispose au premier abord, quand on ouvre le livre de M. Gamber : c'est que, pour un prix relativement élevé, nous avons là fort peu de volume. Encore, sur ces 166 pages, les quarante dernières, p. 123-163, sont remplies par la traduction du Discours du Sauveur, sobrement annotée : cette traduction est imprimée en très gros caractères, et il est clair que nous n'y trouvons point à redire en principe et que la typographie ne saurait être trop majestueuse quand il s'agit du texte évangélique. Mais ceci est un autre point de vue ; et il reste que, si nous défalquons ces 40 pages de traduction, puis la dizaine de pages blanches qui s'épanouissent à l'intérieur du volume, les pages aussi prises par l'approbation de Mgr de Marseille et par l'Imprimatur de Paris (car ces pages, contrairement à l'usage, sont comptées dans le dénombrement des 166 sus-énoncées), reste donc que nous voici en face de point beaucoup plus de 100 pages de texte de notre auteur : le tout pour 3 francs.

Et il est entendu sans doute que ces 100 pages sont intéressantes, remarquables, élégamment écrites (M. Gamber est docteur ès-lettres) : tout de même on en peut trouver l'équivalent ailleurs ; et, par ce temps de Séparation, on en cherchera l'équivalent ailleurs. Nous le regrettons pour l'auteur, dont le talent est connu de longue date ; mais l'éditeur eût pu prévoir la chose.

VIII. — M. Dutoit réunit dans cet opuscule : 1° un article sur *le sens chrétien de la vie;* 2° un discours prononcé à la réunion de la Ligue des Catholiques français (Lille, avril 1911) sur *la Morale catholique et les divertissements;* 3° un Rapport au Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais (novembre 1911) sur *Deux ennemis de la famille chrétienne : le luxe et les plaisirs mondains*. Pages très fortes, très denses : l'auteur les a parlées devant des auditoires exceptionnels, et l'on sent qu'il brûlait de la soif de faire passer en eux, dans un raccourci puissant, une intensité maximum de vie chrétienne. Au chapitre I *(le sens chrétien de la vie)*, vues théoriques très fécondes sur les deux vertus de prudence et de charité.

Jérusalem hier et aujourd'hui. *Notes de voyage*, **par le marquis de Vogüé, de l'Acad. fr. — In 12 de 110 p., 2 f. — Paris, Plon.**

Les Pays bibliques et l'Assyrie, par le P. Dhorme, O. P., prof. à l'Ecole biblique de Jérusalem. — Gr. in-8 de 126 p., 3 f. 50. — Paris, Gabalda.

Mizraïm. *Souvenirs d'Egypte*, **par Godefroid Kurth. — In-12 de 380 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.**

Visions d'Egypte, par le Dr A. Le Dentu. — In-12 de 298 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

Saint Polycarpe et son tombeau sur le Pagus, par le P. Jean-Baptiste, capucin, ancien Supérieur de la Mission de Smyrne. — In-12 de XII-360 p., 3 f. 50. — Paris, Vitte.

I. — Du marquis de Vogüé, notes fines et précises sur son dernier voyage à Jérusalem, en 1911. Lui, qui fut jadis un grand explorateur de Terre Sainte, n'y était pas revenu depuis 1869 ; et son premier pèlerinage remonte à 1853. Quelle différence, quel abîme entre l'entrée à Jérusalem il y a cinquante ans et aujourd'hui ! Alors Jérusalem n'était accessible qu'à cheval ou à pied ; aujourd'hui c'est la cohue des trains encombrés de voyageurs ! En compagnie du marquis de Vogüé, les pèlerins de Jérusalem, et les non-pèlerins aussi, auront plaisir autant que profit à visiter la multitude d'œuvres françaises qui y sont écloses et qui y fleurissent, congrégations d'hommes et de femmes qui dispensent à tous la charité et la vérité, établissements hospitaliers et établissements d'instruction, — d'instruction à tous les degrés, surtout cette Ecole biblique des Dominicains de Saint-Etienne, qui fait l'admiration de tous les pèlerins cultivés, même de ceux qui n'ont pas reçu une initiation spéciale aux sciences scripturaires.

C'est à cette Ecole biblique que le marquis de Vogüé a donné le meilleur de son temps et de ses pages. On lira avec fruit le détail de ses doctes promenades, en compagnie du P. Vincent, à Bethléem et au Saint-Sépulcre.

II. — C'est de cette Ecole biblique de Jérusalem et de la *Revue biblique* qui paraît sous sa direction, que nous arrive le travail du P. Dhorme, *Les Pays bibliques et l'Assyrie*.

On y étudie les relations entre la Palestine et l'Assyrie pendant la période d'éclat de la puissance assyrienne, du milieu du XIIIe siècle (règne de Toukoulti-Ninib Ier, vers 1260-1240) à la fin du VIIe (mort d'Asourbanipal en 625, le dernier grand roi assyrien : moins de vingt ans après sa mort, chute de Ninive, en 607, sous les coups des Mèdes, qui sont de race aryenne ; établissement d'une nouvelle dynastie sémite à Babylone, qui connaîtra encore des années d'éclat avec Nabuchodonosor II, 604-562, pour s'effondrer définitivement en 539 sous les coups d'une autre race aryenne, du Perse Cyrus).

C'est de l'histoire assyrienne ; c'est l'histoire de l'absorption de tout le monde sémitique, égyptien, élamite, par la puissance d'Assour. Mais c'est de l'histoire biblique aussi, puisque la plupart des noms qui défilent ici nous sont familiers par la Bible : Salmanasar II 860-825, Téglath-Phalasar III 744-727, Salmanasar IV son fils et successeur, l'usurpateur Sargon † 705, fondateur de la dynastie des Sargonides dont deux encore vont jouer un rôle capital dans l'histoire d'Orient : Asaraddon et Assourbanipal.

Cette histoire, le P. Dhorme l'écrit d'après les textes cunéiformes. C'est un travail de première érudition, mais limpide et dont il faut absolument connaître les résultats pour se retrouver dans cette période de l'histoire sainte. — Voici la conclusion du P. Dhorme : on y pourra prendre un spécimen de sa large et grande manière :

« Cette œuvre colossale (la puissance assyrienne) que les siècles semblaient devoir consacrer, tombait d'un seul coup par suite de son exagération même. Grisés par les succès de leurs devanciers et par les résultats de leurs propres campagnes, les Sargonides n'avaient pu limiter à temps leurs ambitions. Sargon avait dû s'arrêter aux portes de l'Egypte. Sennachérib avait pénétré

en Arabie et avait parcouru en vainqueur toute la Palestine et la Syrie. Asaraddon avait franchi « le torrent d'Egypte » et avait mis le pays à feu et à sang... Durant le règne d'Assourbanipal, un mouvement général d'insurrection se faisait sentir dans tous les pays que l'Assyrie avait subjugués. L'heure était venue où les envahisseurs arrivés de l'est (Mèdes et Perses, Aryens) pouvaient profiter de cette tension des rapports entre le cœur et les extrémités du royaume, pour s'installer sur le trône de Ninive et imposer au monde des destinées nouvelles. Les pays bibliques, après avoir été, de longs siècles durant, sous la suprématie de l'Egypte, puis sous celle de l'Assyrie, allaient une fois encore changer de maître. Ainsi le voulait la situation même de ces pays, toujours sur le passage des grandes puissances rivales. Leur autonomie était essentiellement éphémère et n'aurait pu être sauvegardée que par une coalition qui malheureusement contrariait trop les instincts particularistes de chaque petit royaume. La lutte fratricide entre Israël et Juda n'avait-elle pas été le vivant symbole de cette incompatibilité entre ces peuples de même race et de même sang ? La première victime avait été Samarie. Jérusalem aura bientôt un sort non moins sinistre et il faudra que Cyrus, cédant à la mystérieuse action de la Providence, intervienne d'une façon inattendue pour rendre à la nation juive un reste d'énergie et de vitalité. »

III. — *Mizraïm* est du grave auteur des *Origines de la civilisation moderne* et de *L'Eglise aux tournants de l'histoire*. M. Kurth est grave toujours ; mais quand il nous raconte, comme ici, ses souvenirs de voyage, sa gravité foncière ne le quitte pas sans doute et lui inspire les pages les plus suggestives, les plus évocatrices de l'Egypte ancienne ou contemporaine. Mais qu'elle se fait aisée dans la forme ! quelle belle humeur ! quel humour pétillant, et du meilleur aloi toujours ! Franchement on ne connaît pas tout M. Kurth tant qu'on ne l'a pas suivi en *Mizraïm ;* et apprendre à connaître M. Kurth en même temps que l'on apprend à connaître tant de choses égyptiennes, d'Alexandrie à Thèbes, c'est un double charme.

IV. — Du Dr Le Dentu on n'attend sans doute pas la science de M. Kurth, ni non plus le même charme. Ses *Visions* toutefois sont aimablement écrites et se lisent avec plaisir, et surtout avec fruit. Il a consciencieusement étudié son Egypte ancienne. C'est un fervent de M. Maspero et de M. Georges Legrain, le directeur des fouilles de Karnak. Il a diligemment exploré les hypogées, les ruines des temples, tout ce que nous y pouvons ressaisir de la religion des vieux Egyptiens. Religion extraordinairement immorale, où le culte du mystère de la vie tenait une place capitale, avec les emblèmes que l'on sait. M. Le Dentu nous dit cela en termes tout à fait gentleman, ou suffisamment techniques pour que les lecteurs prompts à s'effaroucher n'y entendent pas mal. C'est un livre de bonne compagnie. — P. 45, sur la « tendance à faire intervenir le surnaturel dans tous les phénomènes naturels », sur ces fables « inventées de toutes pièces par les prêtres, dans le but évident d'asseoir les étranges complications des dogmes sur des traditions acceptées de tous », des réflexions qui sont justes sans doute de l'Egypte ancienne, mais qu'il faudrait éviter de présenter sous cette forme trop générale. Maspero n'est pas un bon guide. — Somme toute, livre intéressant et utile. — Dix photogravures hors texte.

V. — Le Mont Pagus, au sommet duquel se trouvait l'Acropole de la Smyrne antique, est à jamais célèbre par le martyre du grand évêque de Smyrne, saint Polycarpe. Il est peu connu, parce qu'il est loin de notre Occident et que les trains de pèlerinage n'y abordent pas ; et saint Polycarpe lui-même est loin d'avoir parmi nous la notoriété voulue, en dépit de l'excellente édition et de la traduction française de son Epître, publiée naguère dans la collection Hemmer-Lejay. Aussi l'œuvre du P. Jean-Baptiste mérite-t-elle le meilleur accueil.

On y trouvera 1o un bon chapitre d'introduction sur la province romaine d'Asie et sur Smyrne en particulier, au temps de saint Polycarpe, p. 5-46 ; — 2o la vie de saint Polycarpe, p. 47-121 ; — 3o le récit détaillé du martyre de saint Polycarpe (d'après la lettre-circulaire de l'Eglise de Smyrne à l'Eglise de Philomélion en Phrygie, « le plus ancien exemplaire connu des Actes des Martyrs », disait Renan), p. 122-155 ; — 4o, dans une IIe partie qui est la plus développée, l'histoire de Smyrne dans les temps modernes (Smyrne byzantine, Smyrne ottomane), l'histoire du tombeau de saint Polycarpe et de son ancien temple sur le Pagus, l'histoire enfin de son culte en Orient et en Occident (à Lyon). — En appendice, une série d'éclaircissements fort intéressants (notamment sur les églises catholiques et établissements religieux de Smyrne et de la banlieue).

L'ouvrage est imprimé à Constantinople, chez F. Læffler ; et l'auteur, qui n'a rien négligé pour en multiplier les attraits, l'a illustré de 32 belles photogravures hors texte. On voit par là que c'est un très beau livre, à tous points de vue ; et nos confrères n'auront pas à se repentir de lui faire une place d'honneur, non pas seulement dans leur bibliothèque personnelle, mais sur les rayons aussi des bibliothèques de nos patronages et autres Œuvres de jeunesse : ce sont pages savantes, entourées de toutes les garanties critiques, mais pages toujours vivantes, pénétrées de dévotion à saint Polycarpe et inspirées d'un vif amour de l'Eglise et des œuvres chrétiennes d'Orient.

W.-A. Mozart. Sa vie musicale et son œuvre, *de l'enfance à la pleine maturité (1756-1777),* **par T. de Wyzewa et Georges de Saint-Foix. — Deux vol. in 8 de xvi-522 et 452 p., 8 portraits et 4 fac-simile, 25 f. — Paris, Perrin.**

Lully, par Lionel de La Laurencie. — In-8 écu de 244 p., 3 f. 50. — Paris, Alcan.

I. — M. de Wyzewa est un de nos plus fins connaisseurs d'âmes. Nombre de ses Essais sont des chefs-d'œuvre de pénétration ; et l'on sent aisément que la biographie des hommes célèbres exerce sur lui l' « attrait merveilleux » qu'il confesse lui-même. On se fût attendu donc, à la première annonce de son livre, qu'on allait y trouver une biographie de Mozart. On sera déçu, si toutefois on peut parler de déception là où l'on rencontre autre chose mais quelque chose de meilleur que ce que l'on avait espéré.

M. de Wyzewa n'a pas voulu écrire la vie de Mozart. Pourquoi ? Parce que, s'il est vrai que, dans la plupart des cas, la connaissance détaillée de la vie extérieure de l'écrivain ou de l'artiste nous aide beaucoup à comprendre l'origine, la portée, la véritable signification de son œuvre, il y a cependant, dans l'histoire des arts, des cas d'exception où cette règle générale ne se vérifie pas, — où non seulement elle ne se vérifie pas, mais où l'examen trop minutieux des circonstances extérieures de la vie de l'artiste, loin de nous faciliter l'intelligence de son œuvre, risquerait au contraire de l'entraver, ou parfois de la fausser.

Ces cas d'exception, c'est le petit nombre de personnages à qui peut et doit s'appliquer l'appellation d' « hommes de génie ».

Une des qualités qui distinguent les « hommes de génie », c'est précisément le pouvoir qu'ils ont de vivre une existence pour ainsi dire étrangère — ou supérieure — aux incidents fortuits de leur vie privée, — une existence où leurs rêves, les libres créations de leur cœur ou de leur cerveau dépassent infiniment en importance les menus hasards des événements que nous les voyons obligés de subir. Telle anecdote qui serait typique pour un talent ordinaire, restera insignifiante s'il s'agit d'un génie. Telle aventure qui eût bouleversé la vie intellectuelle du premier, laissera intactes les puissances créatrices du second.

Il y a là une vérité psychologique dont il ne faudrait sans doute pas outrer les déductions, mais qui est incontestable pourtant, et féconde, et que les férus de documentation à l'allemande perdent trop souvent de vue.

Voyez, par exemple, pour citer des auteurs très familiers à tout le monde, voyez Molière et Shakespeare : combien la connaissance du métier qu'ils ont pratiqué, la révélation détaillée de leurs ennuis d'argent ou de leurs infortunes conjugales, combien tout cela est peu fait pour nous initier à la source secrète de leur inspiration ! Il y a, dans leur vie esthétique, des souffrances d'une tout autre nature que ces soucis du terre-à-terre quotidien ; et leurs efforts à la poursuite de l'idéal rêvé témoignent d'une ardeur pour le moins aussi profonde, et aussi diverse, et aussi émouvante que ne peuvent faire les aventures des héros de roman à la conquête du cœur d'une femme ou à l'assaut de la fortune.

C'est cette vie esthétique, ce sont ses origines, son développement, ses aventures variées qui doivent retenir l'attention de quiconque cherche, dans la biographie des hommes de génie, autre chose que matière à anecdotes plus ou moins curieuses et piquantes.

C'est cette vie que M. de Wyzewa a minutieusement étudiée chez Mozart ; et c'est pourquoi il intitule son livre « *Vie musicale* ». Il pousse son travail jusqu'à la vingt-deuxième année, date à laquelle Mozart se révèle dans la pleine maturité de son génie. Mais il a pris son héros dès sa toute première enfance, puisque celui-ci dès l'âge de cinq ans était déjà l'enfant-prodige :

« ...Mozart, dit-il, celui de tous les hommes, peut-être, en qui s'est le plus pleinement incarné le pur génie de la création artistique. Chez celui-là, en effet, ce n'est pas au cours de la vie, sous l'influence d'une crise extérieure ou intime, que le génie s'est insinué jusque dans les racines les plus profondes du cœur et de l'esprit : dès l'enfance, ce pouvoir surnaturel était déjà en lui, le rendant aveugle et sourd à tout ce qui n'était pas le monde harmonieux de l'émotion musicale, ou plutôt ne lui permettant de prendre contact, parmi les éléments divers de la réalité du dehors, qu'avec ceux qui avaient de quoi alimenter, varier, ou renouveler cette seule réalité véritable de son âme de poète et de musicien... »

Ces éléments d'émotion musicale, Mozart les a puisés partout ; il les a cherchés partout et sans cesse, éternellement mécontent de lui-même et de ce qu'il avait réalisé jusque-là. Entrevoyait-il, par hasard, quelque morceau de quelque maître inconnu de lui, tout de suite il se persuadait que ce maître-là, seul, était l'homme qui lui découvrirait enfin le sentier sur lequel il atteindrait la perfection vainement cherchée.

Et c'est pourquoi on nous le montre ici, dans ses années de jeunesse, renouvelant son inspiration et son style presque de mois en mois ; et il ne cessera de se renouveler ainsi jusqu'au bout, sans se douter peut-être de la merveilleuse unité foncière que son génie même apportait à ces incessantes « manières » où il s'essayait.

Et c'est ce qui fait que ce tableau de la vie musicale de Mozart devient, sous la plume de M. de Wyzewa, le tableau d'une bonne partie de l'activité musicale de cette époque. A chaque pas, M. de Wyzewa, pour nous faire entendre Mozart, doit nous ébaucher une monographie des genres dont son activité s'est emparée successivement (sonate, symphonie, variation, sérénade, etc.), ou encore des études critiques sur tels maîtres mal connus, Schobert, Chrétien Bach, Michel Haydn (frère cadet de Joseph), le franciscain Martini, tous gens dont la fréquentation exerça sérieuse influence sur le développement du génie du jeune artiste.

Nous avons voulu donner, dans ce qui précède, un commencement d'idée de ce qu'est l'œuvre de M. de Wyzewa. Elle est un monument — unique — à la gloire de Mozart et à l'histoire de la musique. Elle ne s'adresse, évidemment, qu'aux amis de la musique. Mais pour eux, elle sera un livre de joie profonde non moins que d'étude. — Des huit portraits donnés ici en grandes photogravures hors texte, quatre sont de Mozart.

II. — Le *Lully* de M. de La Laurencie fait partie de la collection *Les Maîtres de la musique*, fort bonne comme on sait, et qui, elle aussi, s'adresse aux sérieux amis de la musique. Dans une I^re^ partie, vie de l'artiste (nous avons dit ailleurs les détails de sa mort édifiante, *Ami* 1908, p. 390-391). La II^e^ partie, la plus longue, est donnée à l'étude de son œuvre. Il a disposé d'une influence énorme ; il a été vraiment, dans la quinzaine d'années qui ont précédé sa mort († 1687), le ministre de la musique en France, de même que Le Brun pouvait se donner pour ministre de la peinture. Et comme le premier article de son esthétique portait que la musique c'était lui, il a été tyran, jusqu'à imposer à la musique française une manière d'uniforme : — « D'un geste autoritaire, il soumet la musique au régime académique qui comprime déjà la peinture, et immobilise la tradition si vivante et si souple auparavant. » Les artistes sont souvent exclusifs : si Corneille eût été surintendant de l'art dramatique, il eût pulvérisé Racine naissant, et ce, de la meilleure foi du monde, et sans l'ombre de rivalité intéressée. Lully avait le tempérament d'un surintendant ; mais on eût mieux fait de le confiner dans son art à lui, qui reste très grand, et digne du grand siècle : — « Pouvons-nous demeurer indifférents devant une musique qui arrachait des larmes à Mme de Sévigné, qui laissait frémissante Mme de La Fayette, qui excitait l'admiration de Molière et vers laquelle Racine penchait son âme attentive ? »

Les Maîtres contemporains de l'orgue. Pièces inédites pour orgue ou harmonium recueillies et publiées par l'abbé J. Joubert, organiste du grand orgue de la cathédrale de Luçon. — 1^er^ et 2^e^ vol. : *Ecole française ;* 3^e^ vol. : *Ecole étrangère.* — 3 vol. in-4 cartonnés toile, les 2 premiers à chacun 12 f.; le 3^e^ à 15 f. — Senart et C^ie^, 20, rue du Dragon, Paris.

Le *Recueil des Maîtres contemporains de l'orgue* contient 275 pièces, jusqu'ici inédites, de caractères et de styles très variés, et signés par les compositeurs et les organistes les plus réputés de notre époque, tels que Guilmant, Gigout, Massenet, V. d'Indy, de la Tombelle, Lefebvre, Vidal, Vierne, Eymieu, Letocart, Marty, Radoux, Mailly, etc., etc.

— La plupart de ces pièces sont de moyenne difficulté, et peuvent être exécutées à l'harmonium aussi bien que sur l'orgue le plus complet.

Cette collection est extrêmement intéressante. La caractériser en quelques mots n'est pas facile, car les écoles, les styles et les talents sont divers ; mais c'est là ce qui fait son prix.

Parmi ces morceaux, il en est qui relèvent uniquement de l'inspiration personnelle du compositeur : ce sont les plus nombreux. D'autres font valoir une mélodie de plain-chant, qui les soutient, les élève, les anime, et les caractérise : c'est à ceux-là que vont nos préférences : ils sont nombreux, surtout dans les deux volumes signés par des auteurs français, où nous en avons relevé une trentaine. Une autre source d'inspiration sont les Noëls et les mélodies populaires. Enfin les préludes fugués, les fugues proprement dites, les canons forment un groupe respectable et marquent un retour à la manière de Bach dont tout le monde se félicitera. Par contre, il serait possible de signaler quelques pièces qui relèvent de l'impressionnisme et qui sont une succession de modulations amorphes, d'autres qui transportent à l'orgue le style profane de la sonate pour piano et dont la jubilation manque un peu de gravité et de religion. Ce sont là des déchets inévitables dans une œuvre aussi vaste.

Qu'on nous entende bien : nous ne voulons pas nier la valeur artistique de ces dernières pièces : elle est parfois considérable ; certains de ces morceaux ne manquent pas d'inspiration, et supposent une science accomplie, un travail acharné et une ingéniosité peu commune. Mais cela ne suffit pas. La musique d'orgue encadrée dans un office liturgique dont l'essentiel est le plain-chant, ne doit pas faire saillie, mais s'harmoniser, se fondre dans l'ensemble, s'adapter à son contexte liturgique et musical : la tristesse ou la jubilation peuvent s'y exprimer, mais toujours dans un style digne. Peut-être y aurait-il lieu pour certains organistes catholiques d'y réfléchir, de se déprendre de certaines théories d'école et de ne pas se laisser éblouir par les succès de maîtres en renom. De plus en plus l'orgue est employé hors de nos églises dans les grands concerts. D'autre part les écoles supérieures forment — et excellemment — dans l'organiste, l'artiste, le virtuose ; mais le point de vue spécifiquement religieux et surtout liturgique n'est point l'affaire de ces écoles officielles : voulussent-elles s'en occuper qu'elles ne seraient pas suffisamment qualifiées pour le faire. Et dès lors les élèves sortant de ces écoles peuvent être, et sont généralement, des artistes remarquables, et même des organistes proprement dits : mais ils ne sont pas nécessairement des organistes d'Eglise ; et les pièces qu'ils composent et exécutent peuvent être de magnifiques *pièces d'orgue* sans être pour cela des pièces pouvant servir à l'office liturgique, même si on les intitule *Offertoire*, ou *Prière*, ou *Communion*. Qu'ils soient des artistes complets, c'est fort bien, nous y applaudissons : mais pendant un office, leur souci constant doit être d'adapter leur art et de le faire concorder avec le style du chant liturgique.

A ce point de vue, tout est-il absolument à louer dans le recueil que nous présentons à nos lecteurs ? La réponse est difficile à donner, car le goût personnel entre pour beaucoup dans l'appréciation de ces convenances. Quoi qu'il en soit, rappeler ces principes et ces règles n'est point condamner un ouvrage qui s'en inspire, qui vise à s'y conformer dans presque toutes ses pièces et qui y a réussi avec beaucoup de bonheur dans un très grand nombre. Aussi nous félicitons chaudement M. l'abbé Joubert qui en a conçu l'idée et a su la réaliser ; nous saluons avec joie cette nouvelle œuvre qui marque avec éclat les progrès réalisés de nos jours par la musique religieuse sous l'impulsion de l'Eglise ; et nous n'hésitons pas à dire à nos organistes qu'il y a là pour eux un « livre qui s'impose ».

Lamennais et ses correspondants inconnus, par Alfred Roussel, prêtre de l'Oratoire, prof. à l'Université de Fribourg (Suisse). — In-12 de VIII-456 p., 4 f. — Paris, Téqui.

Ces « correspondants » ne sont pas tous des « inconnus », puisque nous y relevons le nom de dom Guéranger, qui, il est vrai, n'était encore à cette date que l'abbé Guéranger, — le nom aussi de l'abbé Vuarin, qui, comme curé de Genève, de 1806 à sa mort (1844), exerça, pendant cette première moitié du XIX^{e} siècle, non seulement à Genève, mais très au loin, une influence et jouit d'une gloire qui n'ont pas été éclipsées, dans la seconde moitié du même siècle, par le nom du cardinal Mermillod.

Ils étaient « inconnus » du moins, avant le travail du P. Roussel, en ce sens que de leur correspondance avec Lamennais on ne savait que très peu de chose. Le P. Roussel donne ici les lettres et de Lamennais et de ses correspondants. Ceux-ci sont au nombre de six : M. des Saudrais, un oncle, chez qui Lamennais et son frère ont passé d'heureuses années d'adolescence (p. 3-85) ; — M. Querret, qui fut principal du collège de Saint-Malo de 1812 à 1823, au temps où Lamennais y enseigna (p. 87-133) ; — M. Caron, une des plus brillantes et des plus fermes recrues de La Chênaie, mort archiprêtre de Montdidier, auteur d'ouvrages apologétiques très solides (p. 135-187) ; — Guéranger (p. 189-233) ; — Vuarin (p. 235-391) ; — La Villéon, un parent un peu plus âgé que lui, père de Mme de La Morvonnais (l'épouse du doux poète de la *Thébaïde des grèves* (p. 393-450).

Inutile de souligner plus longuement l'intérêt de pareilles pages. Quelques-unes de ces lettres (à l'oncle des Saudrais) sont de la jeunesse de Lamennais, de son premier séjour à La Chênaie (1806-1815) (et on se souvient qu'il était né en 1782) ; quelques autres (à M. de la Villéon) sont de la dernière période du malheureux grand homme (1846-1853). La plupart sont de sa période de pur éclat et des années tragiques où s'est dénouée si lamentablement la crise provoquée par la fondation de l'*Avenir*. Un certain nombre de publications nouvelles relatives à Lamennais ont vu le jour depuis un an : nous aurons à y revenir prochainement, à mettre au point la question Lamennais ; et nous serons heureux de profiter alors nous-mêmes du livre du P. Roussel, qui nous fournira de précieux points de repère. Tous nos lecteurs savent que nul n'a contribué, autant que le P. Roussel, au renouveau des études menaisiennes, par les deux volumes qu'il a donnés il y a vingt ans, sous ce titre : *Lamennais d'après des documents inédits*, et qui marquent une date, qui font époque.

Le Gouvernement de Pie X. ***Concentration et défense catholiques*****, par Aventino. Préface de Dom Besse. — In-12 de XII-444 p., 5 f. — Paris, Nouv. Libr. Nationale, 85, rue de Rennes.**

La Conjuration antichrétienne, par Mgr Delassus. — Trois vol. in-12 de 1342 p., 9 f. — Paris et Lille, Desclée.

I. — Aventino, l'auteur du *Gouvernement de Pie X*, n'est pas un inconnu pour un certain public. C'est lui en effet qui signe les Lettres de Rome au journal *L'Action Française :* ce simple renseignement suffit à dire le degré de confiance

limitée qu'il faut accorder à ces pages. Aventino, au surplus, est fort maître de sa plume : même quand il touche à des sujets qui risqueraient de la faire grincer (le Ralliement, par exemple), il affiche la modération, le respect pour Léon XIII ; toutefois c'est autre chose, c'est une autre intelligence de sa pensée que Léon XIII attendait de ses fidèles. — Mais nous ne songeons pas à faire la critique de ce livre, à insister sur les points de divergence entre Aventino et nous. Aventino mérite d'être lu, avec attention, avec précaution, lentement, entre les lignes même.

II. — Mgr Delassus reprend, dans *La Conjuration antichrétienne*, les idées directrices du *Problème de l'heure présente*. On peut dire que c'en est une nouvelle édition, mais totalement refondue. Il en a disjoint, pour en faire l'objet d'un volume publié il y a deux ans *(Vérités sociales et erreurs démocratiques)*, ce qui touchait à la question de la Démocratie. Il songerait à traiter, dans un travail spécial, de la Rénovation religieuse, sociale et familiale. Dans ces trois volumes de la *Conjuration*, il se borne à la question du Juif et du Franc-Maçon : il entend fixer la part d'action que la secte judéo-maçonnique a dans la guerre livrée à l'institution catholique et à l'idée chrétienne, et le but de cette guerre, qui est d'arracher l'humanité à l'ordre surnaturel fondé sur la Rédemption de notre Sauveur, pour la confiner dans le naturalisme.

C'est un très beau livre. Nous aurions des réserves (et nombreuses) à faire sur des questions de personnes, sur des points de détail : Mgr Delassus est un terrible polémiste, et, même dans un ouvrage de cette envergure et de cette hauteur de vues, il ne peut pas oublier que les idées pures (en l'espèce, très impures) s'incarnent dans des individus et vivent et s'agitent sous nos yeux. Mais tout ce qui est exposé des principes et grandes lignes de la philosophie de l'histoire moderne depuis quatre siècles est très beau.

Memento pratique du ministère paroissial, par H. Buvée, docteur en droit canonique. — Un vol. in-8 de 376 p. — Autun, à l'Imprimerie Notre-Dame des Anges ; et chez l'auteur, curé de St-Laurent d'Audenay (Saône-et-Loire).

Il y a trois ans à peine, sous le titre fort modeste de *Memento pratique du ministère paroissial*, paraissait pour la première fois l'ouvrage que nous signalons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs.

Son auteur, un maître en droit canonique, a su y grouper tout ce qui, dans la législation ecclésiastique, est propre à guider sûrement le prêtre dans l'accomplissement de ses fonctions pastorales. Rédigé en forme de canons simples, clairs et précis, à la manière des articles de nos Codes, ce travail avec ses références constitue vraiment une *Petite Somme* des lois qui régissent la matière. C'est ainsi qu'on y trouve l'origine juridique du curé, sa situation canonique dans la paroisse, et l'exposition méthodique de ses droits et de ses devoirs. Voulez-vous savoir ce qui concerne la profession de foi, la résidence, la messe *pro populo*, le binage, l'office divin, la prédication et la messe dans les églises étrangères ? Ce volume vous le dira. Il vous rappellera aussi ce qui touche à l'administration des sacrements : baptême, eucharistie, pénitence, extrême-onction, mariage, et autres questions connexes, comme eau baptismale, premières communions, censures, visites des malades, indulgence *in articulo mortis*, funérailles, services, absoute, et législation nouvelle du mariage. Enfin il expose les droits du curé sur les diverses chapelles situées sur sa paroisse, son droit de préséance avec celui de bénir et d'appliquer les indulgences, et tout ce qui se rapporte au casuel, honoraires, et oblations de toutes sortes dans le ministère.

Quarante-six cardinaux, archevêques et évêques ont approuvé l'ouvrage ; et sous de tels auspices, à la suite de Mgr Villard, évêque d'Autun, nous ne pouvons qu'en souhaiter la diffusion.

D. Leclercq. **Les Martyrs.** T. XI : ***La Révolution*, 1791-1794. — Un gros vol. in-8 écu, 4 f. 50. — Paris, H. Oudin.**

Dans une longue introduction (I-CXXIV), Dom Leclercq étudie les préludes de la Révolution : la situation au point de vue religieux, pendant le XVIII^e^ siècle, de la royauté, de la noblesse, de la bourgoisie, du peuple et du clergé tant séculier que régulier, examinée au moyen de documents authentiques, fait conclure à une tourmente qui devait tout emporter. C'est avec plaisir que l'on entre dans l'intimité de tous les acteurs principaux de ce siècle léger qui vivait sur un volcan sans se douter de la rapidité foudroyante de l'explosion.

Vient ensuite une étude sur la *Constitution civile du Clergé* et une *Note sur les serments, soumissions et déclarations exigées du clergé* pendant la Révolution.

Les relations de martyre sont au nombre de 24, y compris celle de Louis XVI. La béatification de quelques martyres de la Révolution française et la préparation d'autres causes donnent un intérêt spécial au nouveau volume, que tout le monde voudra lire. Inutile de rappeler que Dom Leclercq ne présente que des documents authentiques et qu'ils sont nombreux.

Le Guide de la vie chrétienne, par un Père de la Compagnie de Jésus. — Un vol. in-16 de 600 p. — Lille, Desclée.

Un bon guide doit être complet : on ne reprochera pas à celui-ci de ne l'être pas. Le Symbole en particulier et les commandements de Dieu sont d'abord expliqués tout au long. Une 2^e^ partie contient ensuite une foule de prières liturgiques ou de circonstance, résume toute la théologie sacramentaire, parle de la plupart des dévotions catholiques et donne divers avis ou renseignements bien utiles. Ajoutez à cela sept manières d'entendre la messe et à la fin le Syllabus en entier, les Décrets généraux de l'Index, quelques mots sur le modernisme, etc..., et vous aurez une idée de la richesse et de la solidité du joli volume. Il semble s'adresser spécialement aux hommes, qui ne parcourront jamais la table alphabétique sans trouver aussitôt les explications qu'ils désirent. Il conviendra surtout aux gens cultivés et aux chrétiens instruits ; pour les élèves de nos collèges chrétiens, ce sera un excellent Memento de la doctrine catholique.

Micheletti, **De Pastore Animarum. Enchiridion asceticum, canonicum ac regiminis, juxta recent. Sum. Pontific. encycl. ac SS. RR. Congregat. decret. digestum. — Un vol. gr. in-8 de XXXII-708 p., 10 f. — Ratisbonne, Pustet.**

L'ouvrage de M. Micheletti est divisé en trois parties.

La première étudie les vertus que doit avoir un curé : humilité, régularité, patience, charité, force, esprit d'oraison, prudence, justice, science.

La seconde s'occupe des relations du curé avec ses supérieurs, l'administration civile, les autres membres du clergé, les inférieurs, les parents et les domestiques.

De la troisième partie, un chapitre est consacré au culte divin, d'autres à l'administration des sacrements, aux œuvres paroissiales, à l'administration temporelle de l'église.

Dans un appendice spécial, on trouve 65 formules différentes pour tous les cas qui peuvent se présenter dans la vie courante des curés.

Une table analytique et une table alphabétique permettent d'utiliser immédiatement toutes les richesses renfermées dans ce livre.

C'est un bon résumé de tout ce que nous avons dit sur ces questions intéressantes, et que nous conseillons cependant aux curés et aux prédicateurs de retraite, parce qu'il a l'avantage de mettre à leur place toutes les récentes décisions que nous avons enregistrées à mesure de leur publication.

Le Catéchisme appris aux enfants, par l'abbé Monterde. — In-32 de 165 p., cartonné 0 f. 75. — Tolra et Simonet, Paris.

Qui ne connaît le *Grand Album* de M. Mouterde, dont les 70 tableaux en chromotypographie sont si simples et si expressifs ? On a voulu le mettre à la portée de toutes les bourses, puisqu'il était à celle de tous les esprits : on l'a donc réduit en ce petit volume qui rendra des services. L'image n'est plus en couleurs, mais elle demeure presque toujours très nette ; à côté, au lieu des explications, vous trouvez un questionnaire sur les scènes représentées. Après avoir, en face du grand album, entendu expliquer un chapitre par le catéchiste, l'enfant, rentré chez ses parents, repasse sa leçon en considérant la petite gravure à loisir et en répondant aux questions. Seule même, la réduction (9×7 ½) intéresserait les jeunes intelligences.

Le Trésor des catéchistes volontaires, par l'abbé Motte, curé-archiprêtre de Chorges. — Tome I : *Le Symbole.* — In-12 de 216 p., 1 f. 50. — Paris, Lethielleux.

Nouveau recueil de traits, paroles célèbres, pensées impressionnantes, réunis sous des titres correspondant aux chapitres du catéchisme. Les uns sont empruntés à la Bible ou à l'histoire de l'Eglise, les autres se rencontrent dans des ouvrages similaires, publiés par le même libraire ou ses confrères, à l'usage des conférenciers et des prédicateurs, d'autres sont moins connus ou plus récents. Ce volume, comme son titre l'indique, servira surtout aux catéchistes volontaires ; quant aux catéchistes de profession, il leur est parfois utile d'avoir sous la main des documents classés en vue de la leçon du jour. — En préparation 2 autres tomes.

Marie notre Mère. *Mois de Marie*, par Jean Barbet de Vaux. — Un vol. in-12 écu de 252 p., 1 f. 50. — Paris, Lethielleux.

La connaissance, l'amour, le service de Dieu sur la terre et sa possession au ciel : telle est notre fin. A nos efforts dans ce sens, Marie, qui est la Reine des saints, doit offrir des exemples dignes de nos considérations. En effet M. Barbet de Vaux étudiant la vie de la Sainte Vierge trouve en Marie un modèle à ce quadruple point de vue. Dans chacune de ses 31 méditations il nous montre comment la Mère de Dieu a su employer toutes les circonstances de son existence à connaître, aimer, servir son Créateur et à mériter la vie éternelle. Ensuite il fait quelques réflexions sur notre conduite relativement aux mêmes devoirs et termine chaque journée par un trait ou un exemple.

LITURGIE

Q. — J'achève la construction de mon église, mais elle restera quelque temps encore privée de son clocher et de la sacristie. Dans ces conditions, peut-elle être consacrée ?

R. — Votre église, sans le clocher et sans la sacristie proprement dite dont vous réservez la construction pour plus tard, peut être consacrée ; elle a tout l'essentiel pour recevoir toutes les onctions requises à cet effet, et elle peut en l'état servir à l'exercice solennel du culte divin.

Quand vos ressources vous permettront d'y ajouter ces accessoires, ils participeront même à la consécration de votre église en vertu de l'adage : *Pars major trahit ad se minorem.*

Q. — D'après les nouvelles règles du Bréviaire, souvent les Ant. et Ps. sont du Psautier. Quand deux fêtes de même rit et même dignité sont en concurrence, à partir du Capitule faudra-t-il faire du saint du jour et mémoire du suivant, ou *vice versa ?*

R. — La rubrique des préséances tranche la difficulté. Lorsque les fêtes ont même rit et qualité et dignité égales, les Vêpres se partagent comme précédemment, et par suite on fait *a Capitulo* du suivant et mémoire du précédent. (Cf. notre commentaire, tit. II, n. 2).

Q. — Pour la messe chantée, il faut quatre cierges, je les ai toujours allumés ; mais il m'est arrivé aussi plusieurs fois de ne pas chanter la messe, et les quatre cierges brûlaient. N'est-ce pas irrégulier ? Puis-je faire ainsi toujours, ou ne dois-je laisser allumés que deux cierges ?

R. — Quand une messe basse revêt quelque solennité, comme celle qui tient lieu de messe de paroisse, ou remplace la messe chantée le dimanche, il est parfaitement régulier d'allumer 4 cierges à cette messe. (S. R. C., 12 sept. 1857, n. 3059, ad IX ; 6 fév. 1858, n. 3065).

Q. — L'*Ami*, p. 181, au milieu de la 2e colonne, publie les changements apportés aux rubriques pour les Complies du Triduum sacré, et je lis : « Incipitur a Ps. *Cum invocarem...* » Cela signifie-t-il qu'à l'avenir le Jeudi et le Vendredi Saint on ne dira plus le *Confiteor* à Complies ?

R. — Le texte officiel que nous avons reproduit mot pour mot est fort clair. Jusqu'à « incipitur a Ps. *Cum invocarem,* » rien n'est changé à l'ancienne rubrique ; il était donc inutile de rapporter tout le passage et on l'a remplacé par des points... Mais comme les Psaumes du dimanche ne sont plus qu'au nombre de trois à Complies, il fallait le noter ici par ces mots : « Et dicuntur Psalmi de Dominica *ut in Psalterio.* » C'est tout ce qu'a voulu dire la Congrégation.

Q. — Tous les jours de l'octave de la Fête-Dieu, nous donnons le salut avec le St-Sacrement. Mon confrère prétend qu'au salut pendant cette octave il n'est

pas permis de chanter un motet ou cantique à la Sainte Vierge, et que seuls les motets au St-Sacrement sont permis.

R. — Votre confrère a parfaitement raison. Il y a un décret du 23 nov. 1906, ad XI, qui exclut tout autre motet que ceux du Saint-Sacrement pendant toute l'octave de la Fête-Dieu. (Cf. le texte dans *Ami* 1907, p. 168).

Q. — 1° La messe de mariage peut-elle se dire pendant l'octave de la Fête-Dieu?

2° Que faut-il penser de la pratique qui se répand beaucoup de *laïciser* en quelque sorte le chant du *Pater noster* en faisant exécuter ce chant comme un vulgaire cantique dans les catéchismes et même pendant la messe basse par les enfants des deux sexes?

Ne semble-t-il pas qu'il y ait en cela du moins quelque inconvenance?

R. — Ad I. Voici la déclaration officielle fournie par les décrets : « Negative quoad Octavam Epiphaniæ... et Octavam privilegiatam Smi Corporis Christi, quatenus privilegium concessum sit ad instar Octavæ Epiphaniæ. » (S. R. C., 20 avril 1822, n. 2619, ad 5, et 28 juillet 1911, ad V).

Ad II. On pourra trouver dans cette pratique du *Pater* chanté par les enfants *durant la messe basse* quelque chose d'insolite et capable de produire une certaine admiration parmi les fidèles; mais il n'y a rien que de très louable si ce chant a lieu dans *les catéchismes*, pour mieux graver cette prière dans la mémoire des enfants.

Chez les Grecs, le peuple chantait le *Pater* avec le prêtre, même à la messe, au temps de S. Grégoire. (Cf. Gavantus). C'était aussi la discipline de l'Eglise gallicane au VIe siècle, comme nous l'apprend S. Grégoire de Tours dans ses *Miracles de S. Martin*, et si cette pratique n'a pas été conservée, on ne peut dire cependant qu'elle ait eu quelque chose de condamnable ou d'inconvenant.

Q. — Voudriez-vous donner quelques explications sur les nouvelles règles à suivre pour les messes de *Requiem*, et nous dire si les anciens indults sont tous abrogés à partir du 1er janvier 1913?

R. — 1° Rien n'est changé par rapport aux messes *chantées* de *Requiem* et l'on peut les dire les mêmes jours et dans les mêmes conditions que par le passé. (Rubr. nouv., Tit X, n. 5).

2° Pour les messes *basses*, il y a d'assez notables changements. Elles ne sont plus permises aux jours de rite double, sauf dans l'église et pour le défunt dont on fait d'ailleurs en même temps les funérailles solennelles; et encore faut-il excepter les fêtes de précepte, les doubles de 1re ou de 2e cl., et les féries ou octaves qui excluent les fêtes de 1re classe. (Rubr. nouv., *loc. cit.)*.

Aux jours de rite semidouble et simple, on ne peut les dire, même pour un anniversaire [1], s'il y a ce jour-là une férie ou vigile ayant une messe propre, ou celle d'un dimanche anticipé ou renvoyé par suite d'empêchement. Il faut cependant excepter *le Carême*, où la rubrique réserve chaque semaine aux messes privées de *Requiem* le 1er jour libre du calendrier de l'église où l'on célèbre *(loc. cit.*, n. 2 et 5).

[1] S. R. C., 19 avril 1912, ad VII.

Q. — Dans l'administration de la confirmation l'évêque, pendant l'invocation au Saint-Esprit, n'a pas fait l'imposition des mains; il a simplement tenu les mains levées et étendues comme nous le faisons pour dire les oraisons à la messe. J'avais cru jusqu'ici qu'il devait les étendre horizontalement sur les confirmands. *Quid* en ce qui concerne la validité du sacrement ainsi administré?

R. — Vous êtes dans le vrai en croyant que l'évêque doit étendre les mains horizontalement sur les confirmands au moment où il appelle sur eux les sept dons de l'Esprit-Saint. Mais la doctrine tout à fait commune et très certaine, *communis omnino doctrina eaque certissima*, au dire de Lehmkuhl (t. II, n. 94), ne voit pas dans ce premier rit une partie essentielle du sacrement, mais seulement une partie intégrante qu'on ne doit donc pas omettre. Les preuves qu'il en donne sont : 1° que les Orientaux qui ont sûrement le sacrement de confirmation ne connaissent pas cette 1re imposition des mains; 2° que, selon Benoît XIV parlant comme docteur privé et aussi comme Pape, on ne peut révoquer en doute la validité du sacrement quand on a reçu l'onction du saint chrême, lors même qu'on n'aurait pas été présent à l'extension des mains du Pontife sur les confirmands. Enfin le Dr Gihr [1] mentionne S. Liguori qui appelle cette doctrine *moraliter certa, certissima, omnino tuta*, et la Propagande a répondu le 6 août 1840 qu'il n'y a pas à réitérer même sous condition la confirmation, dans le cas où l'imposition préliminaire des mains aurait été omise. Donc pas d'inquiétude.

Q. — 1° Comment ordonner mon office et la messe lorsque une fête double de 1re cl. avec octave (évêque-martyr) tombe la *veille de l'Ascension?*

2° La règle récente qui défend les *messes votives* les jours de Vigiles, Quatre-Temps et Rogations, s'applique-t-elle aux messes *pro sponsis?*

R. — Ad I. Ayant à célébrer une fête de 1re cl. la veille de l'Ascension, vous ne faites rien de la férie ni de la Vigile de l'Ascension, soit au Bréviaire, soit à la messe. (Rubr. gén. du Brév., Tit. VI, n. 2; Rubr. gén. du Missel, Tit. III, n. 2; S. R. C., 16 avril 1853, n. 3009, ad 1; 23 avril 1875, n. 3352, ad V).

Ad II. La question des mariages fixés aux Vigiles jeûnées et Quatre-Temps a été traitée p. 459 au point de vue moral; nous n'y reviendrons pas. Mais au point de vue liturgique, la messe *pro sponso et sponsa* est-elle permise ces jours-là ainsi qu'aux Rogations? Nous le pensons, en raison des privilèges particuliers qu'elle a d'être célébrée, même dans les doubles-majeurs, et qui en font une messe privée tout à fait à part.

[1] *Les Sacrements*, t. I, p. 378.